

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance V  
3 Situation en République centrafricaine II  
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaissona* — n° ICC-  
5 01/14-01/18  
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung  
7 Procès — Salle d'audience n° 1  
8 Mardi 24 octobre 2023  
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 36*)  
10 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [09:36:38] Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)  
14 TÉMOIN : CAR-TCV-P-0952  
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)  
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:08] Bonjour à toutes et à  
17 tous.  
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire.  
19 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:37:14] Bonjour, Monsieur le Président,  
20 Messieurs les juges.  
21 La situation en République centrafricaine II dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred*  
22 *Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaissona* ; référence de l'affaire ICC-01/14-01/18.  
23 Et nous sommes en audience publique.  
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:30] Je vous remercie. Et  
25 je souhaiterais que les parties se présentent.  
26 Le Procureur.  
27 M<sup>me</sup> STRUYVEN (interprétation) : [09:37:37] Bonjour, Monsieur le Président.  
28 Bonjour, Madame la témoin. Pour l'Accusation aujourd'hui, nous avons Caroline

1 Neithardt, Yassin Mostfa, Kweku Vanderpuye et moi-même, Olivia Struyven.  
2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:52] Je vous remercie.  
3 Et je me tourne vers la représentation des victimes.  
4 M<sup>e</sup> MASSIDDA : (interprétation) [09:37:55] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
5 Messieurs les juges. Pour les victimes des autres crimes, nous avons aujourd'hui *Miss*  
6 *Mouhia Asso*, M. Merouane Chenaifa et moi-même, Paolina Massidda.  
7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:06] Maître Suprun, vous  
8 êtes le suivant.  
9 M<sup>e</sup> SUPRUN (interprétation) : [09:38:09] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
10 Messieurs les juges. Les anciens enfants soldats sont représentés par Diletta  
11 Marchesi, Payesa Umana et moi-même, Dmytro Suprun.  
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:18] Je vous remercie.  
13 Je me tourne vers la Défense.  
14 Maître Dimitri.  
15 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [09:38:24] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
16 Messieurs les juges et bonjour à tout le monde. M. Yekatom est présent dans le  
17 prétoire, il est représenté aujourd'hui par M. Florent Pages-Granier, M<sup>me</sup> Doriane  
18 Huet, M<sup>me</sup> Alexia Legault, M<sup>e</sup> Laurence Hortas-Laberge et moi-même, Mylène  
19 Dimitri.  
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:40] Je vous remercie.  
21 Maître Knoops ?  
22 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [09:38:43] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
23 Messieurs les juges. Bonjour à toutes les personnes dans le prétoire. Pour la Défense  
24 de M. Ngaiissona, nous avons Marie-Hélène Proulx, M<sup>e</sup> Lina Taki, M. Ngaiissona est  
25 dans le prétoire, M<sup>me</sup> Despoina Eleftheriou et moi-même.  
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:02] Notre témoin  
27 suivant est le témoin P-0952. Il s'agit de M<sup>me</sup> Samba-Panza.  
28 Bonjour, Madame Samba-Panza. Est-ce que vous m'entendez, est-ce que vous me

1 comprenez ?

2 LE TÉMOIN : [09:39:15] Oui, Monsieur le Président. Je vous entends bien.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:39:20] Madame Samba-  
4 Panza, j'aimerais au nom de la Chambre vous souhaiter la bienvenue dans le  
5 prétoire. Vous avez été convoquée pour aider la Chambre dans l'affaire *Le Procureur*  
6 *c. M. Ngaissona et M. Yekatom*. Et j'aimerais vous dire clairement d'emblée que vous  
7 n'êtes pas ici comme témoin pour l'une ou l'autre des parties : vous n'êtes pas la  
8 témoin de l'Accusation, vous n'êtes pas non plus la témoin de la Défense ; vous avez  
9 été convoquée par cette Chambre, donc, par les juges de cette Chambre, afin de nous  
10 aider à comprendre la crise de 2013 et de 2014 et afin que nous puissions  
11 comprendre ce qui s'est passé à cette époque-là, en République centrafricaine, afin  
12 que nous comprenions mieux ce qui s'est passé et afin de nous aider à déterminer la  
13 vérité. C'est la raison pour laquelle vous allez d'abord répondre aux questions qui  
14 vous seront posées par les juges.

15 Et étant donné que vous avez été convoquée par les juges de cette Chambre,  
16 j'aimerais vous présenter les juges de cette Chambre : à ma droite, M. Péter Kovács ;  
17 à ma gauche, M. le juge Chang-ho Chung ; et je suis, quant à moi, Bertram Schmitt.

18 QUESTIONS DES JUGES

19 PAR M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:45]

20 Q. [09:40:46] Madame Samba-Panza, vous avez dit dans votre déclaration lors de  
21 la phase d'enquête que vous souhaitiez contribuer à la détermination de la vérité et  
22 que, pour vous, la justice était le plus important. Je dois vous dire que les juges de la  
23 Chambre apprécient fort bien cela et nous vous remercions de vous être mise à notre  
24 disposition pour ce procès.

25 Madame Samba-Panza, je pense que vous devez avoir une carte devant vous, une  
26 carte où figure le texte de l'engagement solennel. J'aimerais vous demander d'avoir  
27 l'amabilité de lire à haute voix cet engagement.

28 LE TÉMOIN : [09:41:35] Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la

1 vérité, rien que la vérité.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:47]

3 Merci, Madame Samba-Panza. Vous avez donc prononcé l'engagement solennel et,  
4 avant que je ne commence à vous poser mes questions, j'aimerais vous parler de  
5 deux aspects techniques. Vous savez certainement que tout ce que nous disons ici est  
6 interprété et consigné par écrit dans deux langues — dans plusieurs langues, en  
7 fait — et de ce fait, nous devons tous essayer de parler plus lentement que nous n'en  
8 avons l'habitude. Et je vous demanderai de commencer à répondre aux questions  
9 lorsque nous aurons fini de poser nos questions — donc en l'occurrence, moi,  
10 pendant les deux heures qui viennent — et ce, pour que les interprètes puissent faire  
11 leur travail.

12 Q. [09:42:40] Donc, Madame Samba-Panza, nous allons commencer par quelques  
13 coordonnées biographiques, aux fins du compte rendu d'audience.

14 Donc, j'aimerais vous demander de décliner votre identité et votre nom complet, aux  
15 fins du compte rendu d'audience.

16 R. [09:42:58] Je m'appelle Catherine Samba-Panza, née Souga.

17 Q. [09:43:06] Et quelle est votre date de naissance ?

18 R. [09:43:10] Le 26 juin 1954.

19 Q. [09:43:18] Quelle est votre nationalité ?

20 R. [09:43:23] Centrafricaine.

21 Q. [09:43:27] Est-ce que vous avez grandi... Est-ce que vous vivez en République  
22 centrafricaine ?

23 R. [09:43:38] Je suis née au Tchad, ancienne capitale Fort-Lamy, actuellement  
24 N'Djamena. J'y ai fait une partie de mes études, ensuite je suis revenue à Bangui, en  
25 République centrafricaine, où j'ai fini mes études scolaires. Et je suis repartie par la  
26 suite à Paris, en France, pour faire mes études universitaires. Après mes études  
27 universitaires, je suis revenue en République centrafricaine où j'ai passé toute ma  
28 profession dans le secteur des assurances.

1 Q. [09:44:26] Et quelle est votre profession actuelle ? Vous êtes toujours dans le  
2 domaine des assurances ?

3 R. [09:44:42] Je suis un ancien chef d'État à la retraite.

4 Q. [09:44:48] Eh bien, écoutez, je pense que cela est tout à fait mérité, si je puis  
5 m'exprimer de la sorte. Vous avez dit dans votre déclaration, lors de la phase  
6 d'enquête, que vous êtes « une militante des droits humains » ; qu'est-ce que cela  
7 signifie pour vous, personnellement ?

8 R. [09:45:10] Écoutez, j'ai durant une bonne partie de ma vie était engagée pour un  
9 certain nombre de causes : essentiellement la Défense, la promotion et la protection  
10 des droits des femmes et des droits des enfants. À cet effet, j'ai milité au sein de la  
11 société civile centrafricaine, notamment au sein de l'Association des femmes juristes  
12 de Centrafrique où, donc, j'ai eu à mener cette... ces activités. Par la suite, j'ai été  
13 engagée également pour la promotion de la démocratie, également où je me suis  
14 investie énormément dans l'observation électorale à travers l'Afrique.

15 Q. [09:46:15] Merci.

16 Et merci beaucoup aux interprètes, cela fonctionne très bien. Nous savons que nous  
17 n'avons... qu'il y a quand même... il peut y avoir quelques problèmes d'ordre  
18 technique.

19 Donc, Madame Samba-Panza, nous allons maintenant aborder l'essentiel et je vais  
20 donc en indiquer les grandes lignes.

21 Dans un premier temps, nous aimerions savoir ce que... qui, d'après vous, représente  
22 les racines du conflit, les causes de la crise dans votre pays. Alors, nous savons que,  
23 par la suite, vous étiez maire de Bangui, nous en parlerons. Et puis ensuite, nous  
24 savons que vous êtes devenue Présidente du gouvernement de transition, nous  
25 parlerons également de cela. Et vous avez eu des échanges avec les Anti-balaka,  
26 notamment avec les accusés. Voilà. Voilà de façon générale ce qui nous intéresse.  
27 Alors, je vais commencer par le début. Alors, vous... vous avez eu différents postes  
28 politiques de haut niveau ; d'après vous, quelles sont les racines de la crise en

1 République centrafricaine qui a commencé en 2012 ?

2 R. [09:47:35] Monsieur le Président, il est important de savoir que la République  
3 centrafricaine vit une certaine instabilité politique depuis une trentaine d'années.  
4 Nous avons connu plusieurs crises : crise sociale, crise politique, crise militaro-  
5 politique depuis une trentaine d'années, ce qui a affaibli énormément les structures  
6 de l'État et a commencé à poser des problèmes au sein des populations en termes de  
7 cohésion sociale, en termes de cohésion nationale.

8 Il y a eu plusieurs tentatives de prise de pouvoir en République centrafricaine,  
9 plusieurs coups d'État qui ont réussi. Nous avons eu plusieurs crises également  
10 militaro-politiques, mais la dernière, que je considère toujours comme la pire, est  
11 celle qui a commencé en décembre... septembre-décembre 2012 et qui a fini par la  
12 prise de la ville de Bangui par les rebelles séléka, le 24 mars 2013.

13 Alors, pourquoi cette crise qui a commencé en — disons — août 2012 et qui venait  
14 du nord-est de la République centrafricaine ? Il faut savoir qu'à l'origine, c'est une  
15 crise identitaire. Nous avons beaucoup de Centrafricains vivant dans l'est, le nord-  
16 est du pays, qui estimaient qu'ils n'étaient pas considérés comme des Centrafricains  
17 en tant que tels, parce que les zones où ils habitaient étaient totalement négligées.  
18 Nous avons eu plusieurs dialogues inter-centrafricains où on a évoqué cette situation  
19 de la mise — comment dire ? — hors du... du circuit national de... de ces parties de la  
20 République centrafricaine. J'ai personnellement participé à plusieurs tentatives de  
21 résolution de conflits (*inaudible*) et nous avons souvent un même leitmotiv qui  
22 revenait : « On ne nous considère pas comme des Centrafricains ; on ne parle pas le  
23 sango dans cette zone ; la monnaie qui est utilisée est une monnaie ou soudanaise ou  
24 tchadienne ; nous sommes coupés totalement, pendant la saison des pluies, de la  
25 capitale et des autres régions de la République centrafricaine. » Bref, il y avait une  
26 revendication vraiment identitaire de cette... des populations de cette région-là, qui,  
27 pour manifester leur mécontentement, ont pris les armes. Ils ont pris les armes, c'est  
28 l'apogée en 2012. Mais avant ça, déjà, il y a eu plusieurs prises d'armes, déjà, et on a

1 tenté de résoudre les... les problèmes. Mais en 2012, ça a été donc une vague de... de  
2 populations, de personnes qui ont décidé de marcher sur Bangui pour manifester,  
3 donc, leur mécontentement et exprimer leurs revendications. Cela s'est transformé  
4 petit à petit en des revendications extrêmement politiques et, par la suite, on a fait un  
5 amalgame avec des revendications confessionnelles. Et c'est comme ça que, quand il  
6 y a eu cette revendication... ces revendications, à un certain niveau, nous avons eu  
7 un groupe qui s'est formé, un groupe de rebelles qu'on a appelé la Séléka. La Séléka,  
8 c'est-à-dire c'est des gens qui se sont unis, qui ont formé un accord pour venir  
9 ensemble mener leurs revendications. Et donc, la Séléka, qui est donc ce groupe  
10 venu du nord-est, qui a décidé de descendre sur Bangui, et en descendant sur  
11 Bangui, au fur et à mesure, le groupe s'est... s'est grossi, le rang de ces groupes s'est  
12 fortifié avec des... des ressortissants soudanais, des ressortissants tchadiens et puis  
13 des ressortissants des autres préfectures que ce groupe traversait pour arriver  
14 finalement à Bangui, en décembre 2012.

15 Et en décembre 2012, il y a eu une tentative donc de prise de pouvoir qui n'a pas  
16 marché, il y a eu une tentative de réconciliation au Gabon par le Président Gbongo.  
17 Donc, il y a eu l'accord de Libreville au Gabon, qui demandait qu'il y ait un  
18 gouvernement d'union nationale qui ne laisse personne sur le quai et que toutes les  
19 parties à la crise centrafricaine soit représentées dans un gouvernement d'union  
20 nationale. Et on a mis en place une période de transition de trois ans — transition  
21 dirigée à l'époque par le Président Bozizé, avec comme Premier ministre Nicolas  
22 Tiangaye. Malheureusement, de janvier à mars 2013, il y a eu de nouveau des  
23 problèmes, et donc, le Président... l'ancien Président Djotodia a dû rentrer à Bangui  
24 et prendre le pouvoir, et le Président Bozizé a dû s'enfuir avec toute son équipe.

25 Q. [09:53:43] Merci beaucoup. Merci beaucoup de nous avoir présenté cet aperçu  
26 succinct. Vous avez mentionné les Séléka. Quelle était la composition des Séléka ?  
27 Est-ce qu'ils étaient entièrement des Centrafricains ? Est-ce qu'ils... c'était une  
28 composition mixte ? Vous avez déjà abordé cela ; mais à votre avis, comment était

1 composée... de qui était composé la Séléka ?

2 R. [09:54:10] Les responsables de la Séléka étaient des Centrafricains, musulmans  
3 mais Centrafricains. Donc, c'est eux qui ont formé des groupes rebelles, diverses  
4 groupes rebelles, qui se sont tous... Il y avait plus d'une dizaine de groupes rebelles  
5 dirigés par des Centrafricains et qui se sont regroupés. Mais sur leur marche vers  
6 Bangui, ils se sont fait aider, ils se sont fait aider par des... des troupes d'origines  
7 tchadienne, soudanaise, par des bandits, par des oisifs, par des jeunes qui n'avaient  
8 pas d'occupation et, donc, le groupe est devenu par la suite très composite. Au fur et  
9 à mesure qu'il traversait les préfectures, il embauchait également des jeunes de ces  
10 préfectures-là, des jeunes Centrafricains, des jeunes Peuls, des jeunes musulmans,  
11 des jeunes chrétiens également. Et donc, le groupe, au fur et à mesure qu'il avançait  
12 vers Bangui, ce groupe était plus homogène. Le groupe est devenu hétérogène,  
13 composé et de musulmans centrafricains et de musulmans étrangers, et également  
14 de quelques chrétiens centrafricains.

15 Q. [09:55:38] Que pouvez-vous nous dire au sujet des crimes commis par les Séléka ?  
16 Donc, je pense qu'à l'époque vous résidiez... vous viviez à Bangui ; que pouvez-vous  
17 nous dire au sujet de la situation là-bas ?

18 R. [09:55:54] Quand les Séléka ont commencé à descendre sur Bangui, je n'avais pas  
19 de fonction publique particulière. C'est par la suite que j'ai été maire. J'ai été maire  
20 quand les Séléka étaient déjà arrivés à Bangui et que le président de la Séléka...  
21 séléka... issu de la Séléka m'avait cooptée comme maire de Bangui, mais de ce que  
22 nous entendions, de ce que nous savions, quand les Séléka avançaient à travers le  
23 pays, ils commettaient au fur et à mesure des exactions horribles : des crimes, des  
24 meurtres, des viols, des pillages au fur et à mesure. C'était des hordes pratiquement  
25 incontrôlées et, donc, au fur et à mesure qu'ils avançaient vers la prise de pouvoir, ils  
26 ont commis beaucoup d'exactions contre les populations civiles et, également, contre  
27 certains éléments des forces armées centrafricaines, jusqu'à ce qu'ils arrivent donc à  
28 Bangui. Et une fois à Bangui, dès qu'ils sont entrés par l'entrée nord de Bangui, ils



1 ont commis beaucoup d'exactions également ; énormément de crimes, énormément  
2 de viols, énormément de vols, de pillages, de destructions de biens publics et privés,  
3 de... du... de biens confessionnels. Il y a eu... il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup  
4 d'exactions, beaucoup de choses qui ont été commises par la Séléka. Et même  
5 pendant qu'ils ont eu le pouvoir et qu'ils étaient au pouvoir, il y avait des éléments  
6 incontrôlés de la Séléka, qui continuaient à commettre beaucoup d'exactions sur les  
7 populations.

8 Q. [09:57:59] Merci. J'aimerais vous donner lecture d'un extrait de votre déclaration.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:11]  
10 CAR-OTP-2107-0732, à 07... à \*0740. Je suis à la ligne 296. Je m'exprime en français.

11 Q. [09:58:30] (*Intervention en français*) « Quand j'étais maire de la ville de Bangui,  
12 j'étais maire d'une ville en proie à une grande violence, à des meurtres. Dans ma  
13 ville, à Bangui, il y a... il y avait des cadavres partout. »

14 (*Interprétation*) Donc, même aujourd'hui, donc, est-ce que cela décrit la situation  
15 exactement ?

16 R. [09:59:06] Tout à fait, Monsieur le juge. Quand il y a eu l'entrée des Anti-balaka, le  
17 5 décembre 2013, je n'étais pas à Bangui. J'étais en dehors de Bangui. Et quand j'ai su  
18 qu'il y a eu les attaques des Anti-balaka contre la Séléka et les populations  
19 musulmanes, j'ai décidé de rentrer quelques jours après, dès que j'ai pu avoir un vol  
20 Air France sur Bangui. Et c'est là — c'est là que j'ai découvert l'horreur qui s'est  
21 passée pendant... depuis le 5 décembre jusqu'aux autres jours qui arrivaient. C'est là  
22 où j'ai vécu vraiment ces horreurs, dont j'ai parlé.

23 En quittant l'aéroport de Bangui pour arriver à mon domicile, c'était inimaginable ce  
24 que j'ai pu voir et vivre. Les Séléka qui ont attaqué des civils, des Anti-balaka qui ont  
25 attaqué des Séléka, c'était représailles sur représailles, des meurtres partout, des  
26 vengeances physiques partout. Et donc, j'ai vécu ça. Quand je passais, j'étais... j'étais  
27 tétanisée par ce que je voyais.

28 Q. [10:00:40] Madame Samba-Panza, vous avez indiqué qu'à l'époque, vous étiez

1 maire de Bangui. Comment êtes-vous devenue maire de cette ville ?

2 R. [10:00:59] (*Début de l'intervention inaudible : coupure d'internet*) privé, comme je l'ai

3 dit, j'ai exercé toute ma vie professionnelle dans le secteur des assurances, mais

4 j'avais beaucoup d'activités au sein de la société civile. J'étais très impliquée dans

5 toutes les... les... les réconciliations qui ont été organisées, dans tous les dialogues qui

6 ont été organisés au nom de l'association des femmes juristes. Donc, j'avais des

7 actions au niveau public. J'étais connue au niveau public, même ressortissante de la

8 société civile et du secteur privé. Et donc, dans le domaine public, on faisait appel

9 régulièrement à moi pour un certain nombre d'activités. Et donc, un jour, j'ai été

10 appelée par un ami qui travaillait à la Présidence et qui m'a demandé de passer à la

11 Présidence, parce qu'il voulait un entretien avec moi. Et quand je suis arrivée, il m'a

12 simplement dit qu'il avait un message pour moi, que le Président de la Séléka, le

13 Président Djotodia, souhaitait avoir une dame à la tête de la mairie, parce que la

14 mairie de Bangui, Bangui était une ville qui était très sale, où il y a beaucoup de

15 choses qui n'allaient pas, il voulait une femme avec un certain leadership et une

16 certaine autorité pour mettre de l'ordre à Bangui. Je lui ai répondu que je n'étais pas

17 séléka, mais qu'il m'était difficile d'accepter. Il m'a dit que c'est un honneur qu'on

18 faisait aux femmes centrafricaines en leur demandant de prendre la ville, de prendre

19 de Bangui à un moment aussi difficile (*inaudible : coupure internet*)... de... de

20 problèmes. J'ai pris quelques minutes pour réfléchir et je pensais qu'il avait raison. Il

21 était important à cette période-là qu'il y ait une femme à la tête de la mairie de

22 Bangui, au regard de l'état de la mairie de Bangui, de la situation de la ville de

23 Bangui pour essayer de mener des actions de cohésion sociale et de cohésion

24 nationale et apporter surtout beaucoup d'appui aux populations en grande détresse

25 et en grand besoin. Et j'avais l'habitude de mener ce genre d'action en tant que

26 membre de la société civile. Alors, je me suis vu le devoir d'accepter. Et c'est comme

27 ça que j'ai accepté, même si je ne partageais pas la... le point de vue de la Séléka et les

28 actions de la Séléka.

1 Q. [10:04:03] Merci. Et lorsqu'en décembre 2013, vous étiez encore maire, vous vous  
2 êtes impliquée dans la libération d'otages. Je vais diffuser un enregistrement audio,  
3 et j'aurais ensuite quelques questions.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:20] Donc, nous allons  
5 diffuser CAR-OTP-0242-1457 de la minute 2:15 jusqu'à la minute 5:43... ou 34 plutôt.  
6 C'est l'onglet 52. La transcription apparaît pour les interprètes à  
7 CAR-D29-0006-0092, jusqu'à 0093, jusqu'à 93... 94. C'est l'onglet 53.

8 Lorsque nous sommes prêts, je vous en prie, dites-moi le. Merci.

9 Bien. Beh, si on y est et si on peut le diffuser, je vous en prie.

10 Q. [10:05:12] Madame Samba-Panza, s'il vous plaît, écoutez l'enregistrement, puis  
11 j'aurais quelques questions à vous poser après.

12 *(Diffusion d'une bande audio)*

13 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de l'audio n° CAR-OTP-0242-1457,*  
14 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
15 *française]*

16 « Le Procureur de la République Ghislain Gresenguet.

17 Mme JOCELYNE PAULETTE SE SERVICE : Nous cédon également le micro à Mme  
18 Catherine Samba-Panza pour une importante déclaration.

19 Vous avez la parole, Madame le maire.

20 Mme SAMBA-PANZA : Déclaration de la présidente de la délégation spéciale de la  
21 Ville de Bangui relative à la libération des personnes appréhendées par les  
22 Anti-balaka.

23 Le mardi 24 décembre 2013, aux environs de 16 heures, alors qu'elles se rendaient à  
24 une place mortuaire à la cité de la Paix à Cattin dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la ville  
25 de Bangui, cinq personnes ont été appréhendées par des Anti-balaka. Parmi ces  
26 personnes figurait la conseillère municipale du 7<sup>e</sup> arrondissement.

27 Après deux jours de détention, le maire du 7<sup>e</sup> arrondissement a été contacté par  
28 téléphone, dans la matinée du jeudi 26 décembre, aux environs de 11 h 30, par un

1 responsable des Anti-balaka faisant la promesse de la libération des personnes  
2 détenues. Leur remise aux éléments français de l'opération Sangaris est intervenue  
3 en fin d'après-midi.

4 Les Anti-balaka souhaitent que cette information soit portée par ma voix à la  
5 connaissance de l'opinion nationale et internationale afin que soit apprécié, à sa juste  
6 valeur, leur acte, ces personnes, toutes de religion musulmane, n'ayant pas été  
7 maltraitées et ayant été purement et simplement libérées.

8 Je tiens à préciser :

9 Premièrement, que j'ai effectivement été en contact téléphonique à plusieurs reprises  
10 avec le responsable des Anti-balaka qui avait fait la promesse de cette libération sans  
11 rien demander en contrepartie ; deuxièmement, que j'ai pris l'initiative de ces  
12 entretiens, bien que mandatée par aucune autorité, uniquement par le souci de  
13 sauver la vie à un membre du conseil municipal que je préside, et que je l'aurais fait  
14 pour toute personne dans cette situation pour sauver une vie ; troisièmement, que la  
15 promesse de libération a été tenue, puisque notre conseillère municipale et les autres  
16 personnes appréhendées en même temps qu'elle ont été libérées, ce qui est une  
17 excellente nouvelle pour notre cité ; quatrièmement, que cette libération de  
18 personnes de confession musulmane est une preuve tangible de l'inexistence d'une  
19 prétendue guerre chrétiens/musulmans ; cinquièmement, qu'en raison du fait que les  
20 Anti-balaka n'ont fait aucune pression, ni aucune exigence particulière avant la  
21 libération des otages, je considère qu'il existe en leur sein des personnes  
22 responsables et raisonnables, qui fait équité et avec qui l'on peut discuter. C'est  
23 pourquoi je réitère mon entière disponibilité pour des actions de médiation, si les  
24 Anti-balaka et les plus hautes autorités du pays le souhaitent sincèrement, pour des  
25 discussions franches et ouvertes dans l'intérêt supérieur de la nation centrafricaine.

26 Fait à Bangui, le 27 décembre 2013.

27 Catherine Samba-Panza, maire de Bangui. »

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:08:36] Bon. On m'a dit que

1 la traduction devait tarder un peu plus, donc ça peut surprendre toujours quand  
2 vous finissez en même temps. Merci beaucoup.

3 Q. [10:08:46] Madame Samba-Panza, vous avez mentionné, dans votre déclaration,  
4 que vous aviez des contacts avec les... le responsable des Anti-balaka. Qui était cette  
5 personne ?

6 R. [10:09:00] Oh ! Ce n'était pas un haut responsable, hein, c'était un jeune  
7 anti-balaka qui s'appelait Sylvestre Yakouzou ou Yagouzou — quelque chose  
8 comme ça. C'est un jeune Anti-balaka, ce n'est pas un des hauts responsables.

9 Q. [10:09:20] Est-ce que ce Sylvestre Yakouzou vous en a dit davantage sur la façon  
10 dont les otages ont été appréhendés ?

11 R. [10:09:33] Non, Monsieur le... Monsieur le juge. Tout ce que je sais, selon les  
12 informations, c'est que ces otages allaient, comme je l'ai dit dans ma déclaration, à  
13 une place mortuaire à Cattin. Ils allaient là-bas parce que, bon, il y avait une de... un  
14 des leurs qui avait... qui était décédé. Et donc, ils allaient là-bas, une sœur, une autre  
15 sœur... enfin, c'était une famille qui allait, donc, à une place mortuaire, et on les a  
16 arrêtés parce que Cattin, c'était... ça commençait à être une zone qui n'était pas très  
17 bien indiquée pour les musulmans. Cattin n'est pas loin du KM 5, Cattin n'est pas  
18 loin de Boeing, c'est une zone tampon entre une... des bases anti-balaka et des bases  
19 musulmanes. Donc, c'était un risque pour ces personnes d'avoir pris sur elles de  
20 traverser la zone de Cattin pour aller d'ailleurs à Boeing, pour cette place mortuaire.  
21 Donc, ils ont été pris simplement parce que c'étaient des musulmans qui traversaient  
22 une zone qui n'était pas indiquée pour eux.

23 Q. [10:10:53] Est-ce que vous avez eu l'occasion de parler avec les otages après leur  
24 libération ?

25 R. [10:11:01] La conseillère municipale, je l'ai reçue pour lui donner des  
26 encouragements. Je pense que c'est la conseillère municipale que j'ai... que j'ai reçue.  
27 Et j'ai été au téléphone avec sa sœur, M<sup>me</sup> Mamour, qui était l'épouse d'un général  
28 des FACA musulmans.

1 Q. [10:11:34] Est-ce que vous avez parlé avec elle des événements ? Est-ce qu'elle  
2 vous a dit quelque chose dont vous pourriez vous souvenir maintenant et que vous  
3 pourriez nous raconter ?

4 R. [10:11:46] Monsieur le... Monsieur le juge, j'ai... ils m'ont davantage parlé des  
5 conditions de leur détention. Je voulais m'assurer que... qu'ils n'ont pas été  
6 maltraités, surtout les femmes, qu'elles n'ont pas subi de... de violence particulière.  
7 C'est surtout les conditions de détention dont on a parlé, et puis... et puis, c'est tout.  
8 Mais sur le plan politique en général, sur le plan des revendications, et cetera, on  
9 n'en a pas parlé. Mais moi, dans... dans mes contacts avec Sylvestre — c'est ce que j'ai  
10 repris dans ma déclaration —, Sylvestre a insisté pour que je dise que, voilà, ils ont  
11 attrapé des musulmans, et malgré cela, ils les ont libérés, ils ont fait donc acte de  
12 patriotisme comme ça et d'humanisme et qu'on ne devrait pas traiter les Anti-balaka  
13 comme des anti-musulmans, et qu'en tant que maman, en tant que mère — mère,  
14 mais mère de famille, mère —, je pouvais jouer un rôle important pour la cohésion  
15 sociale au niveau des Anti-balaka et du gouvernement. Et c'est pour ça que dans ma  
16 déclaration, j'ai proposé, donc, mes services de médiation éventuels, donc pour  
17 essayer d'apaiser les esprits et surtout essayer de... de ramener la paix et la sérénité  
18 dans... dans le pays.

19 Q. [10:13:37] Dans vos conversations avec Sylvestre Yakouzou, est-ce qu'il a  
20 mentionné à un moment M. Yekatom ?

21 R. [10:13:49] Non, non. Non, on n'a pas parlé du regroupement des Anti-balaka. On  
22 n'a pas parlé de leur organisation. Non.

23 Q. [10:14:02] Est-ce que les otages ou l'otage que vous avez rencontrée, est-ce qu'elle  
24 a mentionné le nom de M. Yekatom ?

25 R. [10:14:15] Pas... Pas à ma souvenance. Je ne lui ai pas posé la question. Pas à ma  
26 souvenance.

27 Q. [10:14:23] Très bien. Passons à un autre sujet.

28 Au mois de janvier 2014, vous êtes devenue Présidente de la République

1 centrafricaine — Présidente de transition. Je pense que l'élection, c'était le 20 janvier  
2 2014, vous avez prêté serment le 23 janvier 2014 — je crois que c'est dans les... dans  
3 le dossier. Même question que celle que je vous ai posée à propos de votre poste de  
4 maire : comment êtes-vous devenue Présidente du gouvernement de transition ?  
5 R. [10:15:09] La République centrafricaine, Monsieur le juge, vivait une période très,  
6 très difficile, et mon pays allait vers le chaos. Il n'y avait plus d'État, il n'y avait plus  
7 d'administration, il n'y avait plus d'économie, il n'y avait plus de système sanitaire, il  
8 n'y avait plus de système scolaire, il n'y avait plus de justice, il n'y avait plus  
9 d'armée. C'était le chaos le plus total. Alors, les chefs d'États de la Communauté  
10 économique des États de l'Afrique centrale ont été sensibles à cette situation et ont  
11 demandé que le Président qui était à la tête de la transition démissionne pour qu'on  
12 puisse trouver une autre solution et qu'on puisse élire un autre chef d'État, parce que  
13 la gouvernance de la Séléka a entraîné tout ce que je vous ai décrit. Ils sont allés à  
14 N'Djamena, je n'y étais pas. Je n'avais pas de raisons d'y aller parce que c'était le  
15 Conseil national de transition dans son ensemble, c'est-à-dire l'Assemblée nationale  
16 de transition qui y a été. Et à N'Djamena donc, Michel Djotodia a dû démissionner,  
17 ainsi que le Premier ministre, et on a demandé au Conseil national de transition  
18 d'élire un nouveau chef de... de l'État. Ils n'ont pas voulu élire ce nouveau chef d'État  
19 à N'Djamena ; ils ont décidé de le faire à Bangui. Et quand ils sont revenus de  
20 N'Djamena, un samedi ou un dimanche, j'ai reçu trois ou quatre appels de  
21 Centrafricaines me disant : « Madame le maire, nous voulons vous voir demain,  
22 lundi, c'est urgent. » Je leur ai dit que j'avais déjà un agenda très chargé, mais que je  
23 m'organiserais quand même pour les recevoir. Et ils sont venus me voir le lundi 11  
24 ou quelque chose comme ça, je ne me rappelle plus. En tout cas, un lundi, juste après  
25 le retour de N'Djamena, elles sont venues me voir. Je m'attendais à voir deux ou trois  
26 femmes ; j'ai reçu, en fait, huit femmes qui sont venues me voir. Ce sont des femmes  
27 de confessions religieuses. Il y a une plate-forme de confessions religieuses en  
28 Centrafrique et il y avait les femmes de la plate-forme de confessions religieuses qui

1 sont venues en délégation me voir pour me dire que « voilà, il est demandé au  
2 Conseil national de transition d'élire un nouveau chef de l'État ; nous, nous ne  
3 voulons plus d'hommes. Les hommes ont échoué. Nous voulons un leadership  
4 féminin qui puisse remplacer Michel Djotodia. » Je leur ai dit que c'était une très  
5 bonne chose et que... quel était leur choix ? Et c'est là où ils m'ont dit que c'était moi.  
6 Je n'ai jamais fait de politique, je n'ai jamais été très engagée dans un parti politique,  
7 et donc, j'ai été un peu effrayée par cette... par ce choix et je leur ai dit qu'il m'était  
8 difficile de l'accepter. Mais elles m'ont convaincue que, si elles sont venues à moi,  
9 c'est à cause de mon leadership au sein de la société civile, c'est à cause de mes  
10 actions en tant que maire, à cause de ma proximité avec les populations en détresse,  
11 elles pensent que je peux être en mesure d'assumer cette fonction de chef de l'État de  
12 transition pour la période qui restait à courir. Je vous ai dit tout à l'heure que la  
13 (*inaudible*)... il y a eu le Président Bozizé, il y a eu le Président Djotodia. Donc, il ne  
14 restait plus qu'un an à cette transition et il m'était demandé de finir cette période de  
15 transition, donc de janvier 2014 à février 2015. (*inaudible*) des femmes centrafricaines,  
16 je ne pouvais qu'accepter et j'ai accepté. Et c'est comme ça que les élections ont été  
17 organisées au sein du Conseil national de transition où (*inaudible*).

18 Q. [10:19:58] Madame Samba-Panza, nous avons un petit problème de son qui peut  
19 survenir de temps à autre. Peut-être pourriez-vous répéter vos dernières phrases, si  
20 évidemment le lien est rétabli ?

21 S'il vous plaît, merci.

22 R. [10:20:15] Il n'y a pas... Il n'y a pas de problème, je suis là pour ça.

23 Je disais donc que, sur proposition des femmes centrafricaines, essentiellement  
24 appartenant à la plate-forme des femmes de confessions religieuses, j'ai accepté —  
25 donc compte tenu de mon engagement pour la cause des femmes, compte tenu de  
26 mon engagement pour la paix, compte tenu de mon engagement pour la  
27 réconciliation — de répondre positivement à la sollicitation des femmes  
28 centrafricaines qui me demandaient de me présenter aux élections. Et donc, il y a eu



1 des élections organisées par le Conseil national de transition. Et donc, le 20 janvier,  
2 j'ai été élue face à huit autres candidats masculins.

3 Q. [10:21:15] Vous avez parlé de cette plate-forme religieuse ; est-ce qu'il y avait des  
4 femmes, membres de confessions différentes, membres de cette plate-forme ? Est-ce  
5 que... je veux dire... toutes les croyances, toutes les fois étaient représentées dans  
6 cette plate-forme ?

7 R. [10:21:38] Oui, Monsieur le juge. La plate-forme des confessions religieuses qui est  
8 la... La grande plate-forme comprend des musulmans, des catholiques et des  
9 protestants. Et donc, la plate-forme des femmes est donc la duplication de cette...  
10 cette plate-forme confessionnelle. Donc, les femmes qui étaient venues me voir  
11 étaient composées de femmes musulmanes, de femmes catholiques, de femmes  
12 protestantes, et, je pense, d'autres religions également.

13 Q. [10:22:23] Merci.

14 Le jour de votre élection, le 20 janvier 2014, est-ce que quelque chose de particulier  
15 est survenu ? Est-ce que — et c'est une indication — est-ce que vous avez reçu un  
16 SMS ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

17 R. [10:22:41] Oui, Monsieur le... Monsieur le juge. Depuis mon intervention pour la  
18 libération des otages de Cattin et la déclaration que... solennelle que j'ai faite  
19 relativement aux Anti-balaka, j'étais considérée un peu comme la maman de  
20 (*inaudible*) comme telle. Et pour la plupart, ils m'appelaient « *madre* », il m'appelait  
21 « *mater* », ils m'appelaient... En tout cas, des noms qui indiquaient que j'étais leur  
22 maman. La population, pas que les Anti-balaka. Les populations d'une manière  
23 générale. Et donc ce jour... Et tout le monde avait mon numéro de téléphone à  
24 Bangui en tant que maire, parce que s'il y avait des problèmes, on pouvait me  
25 contacter. N'importe qui avait mon téléphone, ils pouvaient me contacter. Donc,  
26 j'étais vraiment ouverte à la communication. Et donc, que ce soient les Séléka ou les  
27 Anti-balaka, ils ont mon numéro de téléphone. Et donc, dans la salle, pendant que  
28 l'élection se déroulait, j'ai reçu un SMS, effectivement, disant que — en gros, hein :

1 « Mère, tu as intérêt à gagner ces... cette élection, parce que si tu ne gagnes pas, on va  
2 vous brûler tous dans cette salle. Tu n'as pas intérêt à laisser passer un Séléka, un  
3 musulman. » J'ai reçu, en tout cas, deux ou trois SMS dans ce sens-là.

4 Q. [10:24:28] Que pensiez-vous à la réception de ce SMS ? Quelles ont été vos... vos  
5 émotions lorsque vous l'avez reçu ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

6 R. [10:24:43] Je n'ai pas bien compris, Monsieur le juge. Je n'ai pas bien compris la  
7 question.

8 Q. [10:24:47] Eh bien, alors, je vais essayer de reformuler. Vous êtes dans un moment  
9 de grande émotion, puisque vous allez ou pas être élue Présidente, et puis, vous  
10 recevez cet SMS ; qu'est-ce que vous en pensez, à ce moment-là ? Quel effet vous fait  
11 ce SMS, lorsque vous le recevez ?

12 R. [10:25:15] C'était pour moi une grande responsabilité, un grand espoir que ceux  
13 qui me l'ont envoyé mettait en moi, un espoir totalement disproportionné, surtout  
14 par rapport à mes chances d'être élue en ce moment-là. Parce que pour les élections  
15 de la présidentielle, beaucoup d'autres candidats ont... ont mené campagne, ont  
16 battu campagne, avaient les moyens. Moi, je n'ai pas mené campagne, je n'avais pas  
17 mis des moyens outre mesure, parce que, bon, au départ je n'étais pas très... très, très  
18 emballée, mais que par la suite je l'ai accepté. Alors, je me suis dit : si ça arrive,  
19 j'assume les fonctions, si ça n'arrive pas, je redeviens maire de la ville de Bangui de  
20 toutes les façons. Donc, pour moi, j'étais dans la salle et, bon, je me laissais porter  
21 par, donc, le déroulement du vote, sans plus. Donc, quand j'ai reçu ça, j'ai... j'ai souri,  
22 mais je ne pouvais pas savoir qui me l'a envoyé, parce qu'ils sont nombreux à avoir  
23 mon téléphone — mon numéro de téléphone.

24 Q. [10:26:39] C'était... Ça aurait été ma... ma question suivante : est-ce que vous avez  
25 essayé de savoir qui vous avait envoyé ce SMS ? Je crois que la réponse est non.

26 R. [10:26:50] Vous savez, après l'élection, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'était  
27 une période de grande émotion, une période de grande responsabilité, il fallait  
28 s'organiser, organiser l'État. J'ai été prise automatiquement, donc, dans la turbulence

1 du... du pouvoir. Donc, je n'ai pas cherché à... à... à savoir. Mais je voudrais rajouter  
2 quelque chose : compte tenu de cet espoir mis en moi, compte tenu de cet appel  
3 pratiquement au secours, quand j'ai été élue — je ne sais pas si beaucoup s'en  
4 souviennent —, mes premiers mots étaient un appel à mes enfants anti-balaka, à mes  
5 enfants séléka qui ont considéré que j'étais un peu leur maman. Donc, c'est un appel  
6 lancé à mes enfants en tant que mère de la nation. En tant que chef de l'État, femme,  
7 mère, c'est l'appel que j'ai lancé dès que je suis arrivée — l'appel pour qu'ils déposent  
8 les armes et qu'ils me rejoignent pour reconstruire le pays pour la cohésion sociale,  
9 pour les... les processus de vivre ensemble avec les uns et les autres.

10 Q. [10:28:19] Et c'est peut-être la raison, nous le savons, pour laquelle vous avez tenu  
11 une réunion avec des représentants des Séléka et aussi des Anti-balaka, quelques  
12 jours après votre élection. Est-ce que vous vous en souvenez ? Concrètement, la  
13 réunion avec les représentants des Anti-balaka, est-ce que vous vous en souvenez ?

14 R. [10:28:42] Oui, Monsieur le juge, je m'en souviens très bien. Je ne peux pas avoir  
15 fait un discours où j'appelle mes enfants anti-balaka à la réconciliation, au dépôt des  
16 armes, et ne pas les recevoir aussitôt après mon élection. Je ne peux pas avoir fait un  
17 appel aux Séléka et ne pas les recevoir dès que j'ai été élue. Et donc, il me fallait,  
18 pour mettre en place ma politique de gouvernance, avoir le point de vue — ne serait-  
19 ce qu'informel — des uns et des autres. Et c'est comme ça que, de manière tout à fait  
20 informelle, et les bureaux à la Présidence n'étant pas encore prêts pour les audiences,  
21 pour m'accueillir, et cetera, je travaillais chez moi à la maison. Et donc, c'est comme  
22 ça que j'ai reçu un groupe d'Anti-balaka — une quinzaine, si ma mémoire est... est  
23 bonne.

24 Q. [10:29:49] Merci.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:29:59] Alors, la déclaration  
26 du témoin elle-même : CAR-OTP-2087-9027. C'est à l'onglet 5. Et c'est un document.

27 *(La greffière d'audience s'exécute)*

28 Peut-être pourrions-nous le projeter un peu plus grand ?

1 (La greffière d'audience s'exécute)

2 Et revenons en haut, s'il vous plaît.

3 (La greffière d'audience s'exécute)

4 Merci.

5 Q. [10:30:32] Madame Samba-Panza, est-ce que vous vous souvenez de ce  
6 document ? Ou est-ce que vous reconnaissez ce document ?

7 R. [10:30:39] Oui, Monsieur le Président, je le reconnais. C'est la liste de présences  
8 manuscrite des Anti-balaka qui étaient à ma résidence, que j'ai reçus à ma résidence.

9 Q. [10:31:05] Et les personnes qui ont écrit leur nom, est-ce qu'elles ont écrit leur nom  
10 elles-mêmes ou est-ce que c'est un secrétaire ou une secrétaire qui vous a aidée à...  
11 ou qui les a aidées à rédiger cela ?

12 R. [10:31:30] Chacun écrivait son nom, sauf peut-être (*inaudible*) et chacun a écrit son  
13 nom. La feuille passait de main en main et chacun a écrit son nom.

14 Q. [10:31:47] Merci. Est-ce que vous vous souvenez des intervenants qui se sont  
15 exprimés pendant la réunion ? Qui s'est exprimé ?

16 R. [10:32:01] Ngaïssona s'est exprimé ; Konaté s'est exprimé ; Kamezolaï s'est  
17 exprimé ; Sylvestre Yagouzou s'est exprimé. Oh ! De mémoire, hein, il y en a... En  
18 tout cas, j'ai essayé de distribuer la parole aux uns et aux autres, même s'ils ne disent  
19 pas grand-chose, au moins quelques mots. C'était important, ils sont venus chez moi,  
20 que je leur donne au moins l'opportunité de dire un petit mot, ne serait-ce que  
21 « bonjour » ou quelque chose comme ça.

22 Q. [10:32:47] Est-ce que vous vous souvenez de ce qui a été dit ? Que souhaitaient les  
23 Anti-balaka ? Ou est-ce qu'ils voulaient quelque chose ? Est-ce que vous vous  
24 souvenez de cela ?

25 R. [10:33:02] Oui, Monsieur le juge. Bon moi, j'ai fait un petit... (*inaudible*) et dans le  
26 cadre, donc, du dialogue que je veux instaurer avec toutes les parties prenantes au  
27 conflit en République centrafricaine, mais que nous étions dans un processus de  
28 mise en place des structures de l'État, de gouvernance et également de sécurité, et

1 que dans cette démarche-là, nous avons besoin des uns et des autres. Et que la  
2 priorité, pour moi, était de nommer un... un Premier ministre, et une fois que le  
3 Premier ministre serait désigné, il allait composer son gouvernement. Et que  
4 j'attendais que toutes les parties prenantes à la crise centrafricaine soient  
5 représentées dans ce gouvernement, et que, bien entendu, je souhaite que les Anti-  
6 balaka me fassent parvenir des propositions de noms pour me permettre de voir, de  
7 faire un choix parmi ces gens-là, mais que le Premier ministre que je suis en train de  
8 vouloir mettre en place est un technocrate, il n'est pas du tout politique, et que donc  
9 nous allons être assez stricts sur les critères de choix, donc, des membres des  
10 institutions, gouvernement ou autre que nous allons mettre en place. Et que, donc,  
11 j'attendais dans les jours à venir qu'ils fassent des propositions. Les Anti-balaka  
12 m'ont... m'ont surtout dit leur sentiment par rapport à la stigmatisation dont ils font  
13 l'objet dans le pays. Ils estiment qu'ils sont des patriotes qui... qui ont libéré le pays,  
14 qu'ils voudraient qu'on les reconnaisse en tant que tels et qu'on leur donne la place  
15 qu'ils méritent, donc, sur l'échiquier national. En gros, ça a tourné autour de ça. Je  
16 n'ai pas les termes exacts, je sais qu'il y a un compte rendu de réunion. Ça fait huit  
17 ans que je n'ai pas vu ça, donc voilà.

18 Q. [10:36:00] Mais même plus, Madame Samba-Panza. Oui, le temps file à toute  
19 vitesse. Cela fait très, très, très longtemps, donc c'est tout à fait compréhensible que  
20 vous ne vous souveniez pas de tous les détails.

21 Mais je vais vous montrer un document.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:18]

23 CAR-OTP-2087-9024, intercalaire 3.

24 *(La greffière d'audience s'exécute)*

25 Q. [10:36:36] Alors vous avez mentionné, lors de votre dernière réponse, que vous  
26 essayiez donc de construire une nouvelle structure politique. Alors, vous voyez ce  
27 document maintenant : que pouvez-vous nous dire à son sujet ? Est-ce que vous le  
28 reconnaissez ce document ?

1 R. [10:36:58] Oui, Monsieur le juge, je le reconnais. J'ai reçu plusieurs propositions,  
2 plusieurs vœux comme ça, sous la même forme ou moins élaborés, de la part des  
3 Anti-balaka. Là, c'est à un deuxième niveau. Mais j'en ai reçu pour le gouvernement.  
4 Pour être membre du gouvernement, j'en ai reçu. Ça, c'est au niveau de l'état-major  
5 des forces armées que j'ai reçu. J'en ai reçu plusieurs, ou soit directement des Anti-  
6 balaka, soit par personne interposée — notamment par l'intermédiaire du Président  
7 du Conseil national de transition. Mais j'ai reçu plusieurs documents de ce genre, des  
8 vœux du mouvement anti-balaka.

9 Q. [10:37:56] Oui. Donc, nous allons en venir aux vœux pour les postes politiques.  
10 Nous voyons deux noms : Emmanuel Gboya et Charles Ngrémangou. Est-ce que  
11 vous avez nommé ces deux personnes à ces deux postes ?

12 R. [10:38:21] Oui, Monsieur le juge. Ngrémangou est bien passé directeur de cabinet.  
13 Gboya, s'il n'était pas chef d'état-major ou un général, il devait en tout cas être à un  
14 certain niveau de responsabilités importantes au sein de... de l'état-major. Mais ils  
15 ont été nommés.

16 Q. [10:38:43] Donc, nous allons vous montrer un autre document.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:38:48] Intercalaire 4, CAR-  
18 OTP-2087-9025.

19 *(La greffière d'audience s'exécute)*

20 Q. [10:39:03] Et donc, j'aimerais savoir, une fois de plus, si vous reconnaissez ce  
21 document.

22 R. [10:39:13] Oui, Monsieur le juge, je l'ai reçu et je le reconnais.

23 Q. [10:39:19] Donc, quel est ce document ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce  
24 qu'est ce document ?

25 R. [10:39:27] Ça fait partie des documents dont j'ai parlé tout à l'heure. Donc, les... les  
26 vœux qui m'ont été transmis, donc, par les Anti-balaka. Et sur chacun des noms, il y  
27 a eu des réactions, j'ai fait des propositions ou contre-propositions, ou j'ai pris des  
28 décisions.

1 Q. [10:39:58] Et par exemple, est-ce que vous avez nommé M. Ngaïssona au poste  
2 auquel il aspirait d'après cette liste ?

3 R. [10:40:08] Non, Monsieur le juge, pour plusieurs raisons. M. Ngaïssona demandait  
4 à être le directeur général de l'ENERCA. J'ai expliqué à M. Ngaïssona que, à  
5 l'ENERCA, nous avons une femme directrice générale, qui plus est, a été nommée  
6 par François Bozizé — elle est de l'équipe de Bozizé. Donc moi, je ne veux pas  
7 enlever un... une dame, en plus qui est de Bozizé, comme si je faisais un nettoyage.  
8 Ça, je lui ai expliqué. J'ai dit que ce n'était pas possible. Il m'a dit SOCAPS. SOCAPS,  
9 je lui ai répondu qu'il s'agit d'une société d'économie mixte avec conseil  
10 d'administration et que je ne pouvais pas, moi, nommer des gens à la place du... du  
11 conseil d'administration. Ce n'était pas possible. Il y avait des règles du droit  
12 OHADA qui étaient claires, et ce n'était pas possible. Mais tout ça, j'ai expliqué à... à  
13 M. Ngaïssona de vive voix, je lui ai expliqué tout cela. Coordonnateur DDR, je... il y  
14 avait (*inaudible*) qui était là-bas, et comme on était en train de tout revoir, le... le  
15 processus DDR, qui n'avait même pas commencé à émerger réellement, je lui ai dit  
16 que ce n'était pas possible.

17 Q. [10:41:43] Et lorsque vous avez expliqué cela à M. Ngaïssona, comment est-ce qu'il  
18 a réagi ?

19 R. [10:41:50] Il tenait mordicus à ces postes.

20 Q. [10:42:03] Je vais vous montrer un autre document.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:06] À l'intercalaire CAR-  
22 OTP-2087-9028.

23 (*La greffière d'audience s'exécute*)

24 Q. [10:42:19] Est-ce que vous reconnaissez ce document également ?

25 R. [10:42:23] Tout à fait. Je le reconnais, Monsieur le juge. Je l'ai dit tout à l'heure,  
26 dans mon introduction, que j'ai reçu soit directement les propositions des Anti-  
27 balaka, soit par personne interposée. Et le lendemain de ma réunion avec les Anti-  
28 balaka, le président du Conseil national de transition, qui est donc Alexandre

1 Ferdinand Nguendet, m'a envoyé cette liste de trois Anti-balaka. Alors, à réception  
2 de cette liste, j'ai... je l'ai transmis par la suite au Premier ministre chargé de  
3 composer son gouvernement. Le Premier ministre nous a dit qu'il nous faut faire des  
4 enquêtes de moralité sur chaque proposition de noms qui est... qui est faite. Et donc,  
5 nous avons établi une liste, y compris ces trois noms, que nous avons envoyée donc  
6 au tribunal de grande instance de Bangui (*inaudible : coupure d'Internet*) de la  
7 République, qui nous a renvoyé la liste avec des observations en face de chaque  
8 nom. M. Ngaissona aurait un dossier à la justice, M. Kokaté aurait un dossier à la  
9 justice, seul M. Bara n'avait pas de dossier à la justice, et nous avons pris M. Bara  
10 dans le gouvernement.

11 Q. [10:44:08] Merci.

12 Est-ce que vous vous souvenez de cette première réunion, est-ce que vous vous  
13 souvenez de l'atmosphère qui prévalait ? Comment est-ce que vous avez perçu cela ?  
14 Est-ce que c'était une atmosphère amicale, collégiale, ou est-ce que l'atmosphère était  
15 différente si vous vous en souvenez ?

16 R. [10:44:30] Je m'en souviens bien, Monsieur le... le juge. Pour beaucoup d'entre eux,  
17 je les connaissais plus ou moins. Donc, l'atmosphère était plutôt détendue. Je vous  
18 disais que j'avais même ma secrétaire parmi ces Anti-balaka, je la découvrais parmi  
19 ces Anti-balaka. Il y avait une autre dame, il y avait d'autres que j'avais au téléphone  
20 de temps en temps. Il y avait Konaté, qui m'a appelée une ou deux fois, il y avait  
21 Sylvestre Yagouzou... Yakouzou, on avait deux ou trois comme ça. Donc, non, ce  
22 n'était pas... ce n'était pas hostile. Ils étaient durs sur leur position — c'est normal —,  
23 sur leur exigence — c'est normal —, mais ce n'était pas une atmosphère qui... qui  
24 était, comment dire... non, c'était... c'était une atmosphère détendue.

25 Q. [10:45:32] Je vous pose cette question parce que dans votre déclaration, lors de la  
26 phase d'enquêtes, vous avez dit (*intervention en français*) : « C'était une réunion très  
27 dure. »

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:45:47] Peut-être que nous



1 pourrions montrer à la témoin le document CAR-OTP-2107-0754 à 0763. Et nous  
2 allons prendre les... la ligne 318, donc à partir de la ligne 318, s'il vous plaît.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Et peut-être que nous pourrions agrandir.

5 *(La greffière d'audience s'exécute)*

6 Voilà, c'est parfait. Merci.

7 Q. [10:46:25] Voilà. Peut-être que vous pourriez lire, Madame Samba-Panza, à partir  
8 de la ligne 318...

9 R. [10:46:30] Je reconnais bien.

10 Q. [10:46:31] ... jusqu'à la ligne 328.

11 R. [10:46:35] Je reconnais bien.

12 Q. [10:46:39] Donc, vous avez également dit que vous étiez heureuse de voir que le  
13 ministre Sokambi était là, vous expliquez la raison de cela. Vous dites « pour les  
14 calmer », à la ligne 376. Donc, pourquoi est-ce qu'il fallait les calmer — si vous vous  
15 en souvenez, bien sûr ?

16 R. [10:47:00] Monsieur le juge, déjà quand on rencontre des jeunes, des combattants  
17 qui n'ont pas l'habitude de revendiquer les choses calmement, chacun parle, chacun  
18 crie, chacun essaye de dire dans le désordre ce qu'il y avait, ce qu'il voulait, et cetera,  
19 donc, il y avait un problème de... de police, un peu, des débats. Il y avait un  
20 problème de police, un peu, des débats, et puis ça n'empêchait pas qu'il y ait des  
21 commentaires par certains. On était une quinzaine, ce n'était pas tout le monde qui  
22 était calme. Donc, le ministre Sokambi leur a dit : « On y va doucement, c'est quand  
23 même la chef de l'État, c'est votre maman » et tout, sans plus.

24 Q. [10:47:57] Merci. Je vais vous montrer un autre document.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:01] À l'intercalaire 17,  
26 CAR-OTP-2087-9271. Ça, c'est la première page.

27 *(La greffière d'audience s'exécute)*

28 Voilà.

1 Q. [10:48:19] Madame Samba-Panza, est-ce que vous reconnaissez ce document ?

2 R. [10:48:25] Oui. Oui, je reconnais ça.

3 Q. [10:48:29] Il semblerait, si l'on prend la page 9... 9275...

4 *(La greffière d'audience s'exécute)*

5 C'est Étienne Boda qui a rédigé ce document. Qui était Étienne Boda ? De qui s'agit-  
6 il ?

7 R. [10:48:46] C'était le secrétaire général à la Présidence de la République.

8 Je peux parler ?

9 Q. [10:48:58] Oui, oui, bien sûr. Je vous en prie.

10 R. [10:49:01] O.K. Merci.

11 Quand je suis arrivée à la Présidence, le 24 janvier , il restait plus grand monde en  
12 termes de personnel administratif, au palais de la... de la République. Le Président  
13 Djotodia ayant démissionné à N'Djamena, et que la plupart du personnel à la  
14 présidence était ex-séléka, beaucoup ont eu peur pour leur vie et beaucoup sont  
15 partis, ont quitté, donc, le pays, ou ont quitté la ville. Je suis arrivée à la Présidence  
16 dans des bureaux vides, totalement vides, où j'avais trois ou quatre personnes qui  
17 étaient encore en place, dont Étienne Boda qui était là et, donc, que j'utilisais  
18 normalement pour me faire les rapports, alors qu'il... ce n'était pas à lui de... de faire  
19 ce genre de rapport, mais voilà, il était là, et quand c'était les premières réunions, il  
20 fallait qu'il soit là.

21 Q. [10:50:32] Merci beaucoup.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:33] Et si nous prenons la  
23 page 9273, s'il vous plaît. La partie inférieure de cette page, un peu en haut.

24 *(La greffière d'audience s'exécute)*

25 Merci. Merci. Voilà, c'est parfait.

26 Q. [10:50:34] Nous voyons que le 25 janvier 2014, manifestement, vous avez parlé  
27 avec les Anti-balaka. Et il est dit que la délégation était conduite par M. Kokaté ; est-  
28 ce exact ?

1 R. [10:50:56] Je pense, oui.

2 Q. [10:51:01] Merci.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:51:02]

4 Page suivante, 9274, s'il vous plaît, la partie supérieure.

5 *(La greffière d'audience s'exécute)*

6 Q. [10:51:14] Alors, Madame Samba-Panza, je vais vous donner lecture, comme ça,  
7 cela sera consigné. Je voulais, en fait, vous poser une question après. *(Intervention en*  
8 *français)* « Le soutien à la transition et au chef de l'État nouvellement élu a été  
9 réaffirmé. La Présidente de la République a remercié... a remercié ses interlocuteurs,  
10 tout en leur signifiant que sa main tendue... que sa main tendue aux Anti-balaka n'a  
11 pas reçu un écho favorable. Cela risque de faire fuir le soutien de la communauté  
12 internationale. Elle a réaffirmé sa position de nommer un Premier ministre  
13 technocrate et neutre, mais les postes ministériels sont ouverts. »

14 Q. [10:52:49] *(Interprétation)* Donc, Madame Samba-Panza, pourquoi est-ce que vous  
15 avez eu l'impression que votre main tendue n'allait pas être reçue de façon favorable  
16 par la communauté internationale ?

17 Est-ce que vous pourriez nous expliquer cela ?

18 R. [10:53:12] Non, je pense que ce n'est pas ce qui a été dit, que je... tout en signifiant  
19 que ma main tendue aux Anti-balaka n'a pas reçu un écho favorable et que ça  
20 risquait de faire fuir la communauté internationale. La communauté internationale,  
21 ce n'est pas elle qui avait problème. Est-ce que vous... Est-ce que vous voyez ? J'ai dit  
22 que ma main tendue aux Anti-balaka ne semble pas avoir reçu un écho favorable.  
23 C'est ce que j'ai... c'est ce que j'ai dit, c'est ce qui est écrit. Et pourquoi j'ai dit cela ?

24 Q. [10:53:47] O.K.

25 R. [10:53:50] Parce que les exactions continuent, les tueries continuent dans les  
26 quartiers. Donc, je me dis, mon appel, je lançais un appel pour baisser les armes, je  
27 lançais un appel pour la cohésion sociale et, apparemment, ça n'a pas reçu d'écho  
28 favorable. C'est ce que je voulais dire.

1 Q. [10:54:19] Nous avons parlé des demandes qu'avaient pu avoir les Anti-balaka. Et  
2 pour rebondir sur ce que vous avez dit à la fin de votre dernière réponse, est-ce que  
3 vous aviez, vous, des demandes présentées aux Anti-balaka ? Est-ce que vous leur  
4 avez dit ce que vous attendiez de leur part ?

5 R. [10:54:47] Oui, Monsieur le juge. Que les armes cessent. C'est surtout ça. Que les  
6 armes cessent, que les tueries, les représailles, les vengeances cessent et qu'on  
7 s'engage tous pour la réconciliation nationale, la cohésion sociale, et surtout le vivre  
8 ensemble. C'était mon langage, mon leitmotiv.

9 Q. [10:55:19] Et... Et est-ce que votre appel a été entendu, si je puis m'exprimer de la  
10 sorte ?

11 R. [10:55:29] Monsieur le juge, c'est ce que je disais tout à l'heure ; les tueries  
12 continuent, les exactions continuent, les vengeances, représailles contre représailles  
13 continuaient. Donc, si on prend la période du mois de... tout le mois de janvier, donc,  
14 à partir du moment où j'ai prêté serment, et si on va dans toutes les localités de la  
15 RCA, à Bangui et cetera, il y a des exactions qui continuent, il y a des attaques qui  
16 continuent.

17 Q. [10:55:59] Merci. Donc, je vais maintenant aborder quelque chose de différent.  
18 Donc, je pense que le moment est opportun pour faire la pause, la pause-café. Voilà  
19 jusqu'à 11 h 30.

20 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [10:56:12] Veuillez vous lever.

21 *(L'audience est suspendue à 10 h 56)*

22 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*

23 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [11:32:01] Veuillez vous lever.

24 Veuillez vous asseoir.

25 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:31]

27 Q. [11:32:31] Nous allons donc poursuivre en parlant d'autres réunions, Madame  
28 Samba-Panza — des réunions que vous avez pu tenir ou pas avec les représentants

1 des Anti-balaka.

2 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir eu une réunion avec eux pour préparer le  
3 sommet de Brazzaville ?

4 R. [11:32:55] Oui, Monsieur le juge. J'ai eu plusieurs réunions pour préparer la  
5 réunion de... de Brazzaville avec les Anti-balaka, avec les Séléka, avec les forces  
6 vives de la nation.

7 Q. [11:33:13] Et quel était l'objectif de se réunir avec toutes les parties prenantes  
8 séléka, anti-balaka, c'est-à-dire pas spécifiquement les Anti-balaka ? Mais quel était  
9 l'objet de ces réunions, d'après vous ?

10 R. [11:33:32] Monsieur le juge, l'agenda de la transition avait prévu un certain  
11 nombre de... d'actions prioritaires à mener, dont la réconciliation nationale, les  
12 actions de cohésion sociale, et cetera, parce que sans cohésion sociale, sans cohésion  
13 nationale, sans réconciliation, rien ne pouvait aboutir. Le programme de la transition  
14 ne pouvait aboutir. Donc, parmi les actions à... à mener et les engagements pris par  
15 les autorités de la transition, il y avait l'organisation d'un forum inter-centrafricain. Il  
16 fallait que les Centrafricains se réunissent pour pouvoir discuter, voir quels étaient  
17 leurs problèmes, comment les résoudre, quelle voie emprunter pour ramener la paix  
18 et la sécurité, le développement... (*inaudible*) d'un processus de continuation national  
19 et...

20 Q. [11:34:43] Madame Samba-Panza, nous avons un petit problème. Je vais vous  
21 interrompre, si vous me le permettez. Nous avons malheureusement un petit  
22 problème de connexion. Comme je l'ai dit au début, c'est quelque chose qui peut  
23 arriver de temps en temps. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, reprendre les  
24 deux ou trois dernières phrases que vous avez prononcées ? Je crois que la  
25 connexion est rétablie, donc essayons... essayons d'y aller, s'il vous plaît.

26 Merci.

27 R. [11:35:06] Merci, Monsieur le juge. Donc, dans le processus de la transition, il y  
28 avait le forum inter-centrafricain où tous les Centrafricains devaient se réunir pour,

1 donc, réfléchir à la crise qui n'arrête pas en République centrafricaine et aux  
2 solutions de sortie de crise. Donc, la CEEAC, la Communauté économique des États  
3 de l'Afrique centrale, a prévu un premier forum en prélude au grand forum de  
4 réconciliation à Bangui — un premier forum à Brazzaville. Donc tous les  
5 Centrafricains, toutes les parties prenantes à la crise devaient se réunir à Brazzaville  
6 sous l'égide, donc, du médiateur de la crise centrafricaine, qui était le Président  
7 Denis Sassou-Nguesso. Mais beaucoup, beaucoup, beaucoup de... de membres de...  
8 des forces vives de la nation n'étaient pas pour aller à Brazzaville. Ils estimaient que  
9 la crise centrafricaine devait se résoudre en République centrafricaine ; on n'avait pas  
10 à se transporter dans un autre pays pour trouver des solutions à la crise  
11 centrafricaine. Mais nous, au niveau des autorités de la transition, nous étions  
12 persuadés que ce préalable d'une rencontre à Brazzaville était nécessaire en dehors  
13 de la scène des crimes, en dehors de la scène des crises, et cetera. C'était important  
14 d'avoir cette réunion sous la houlette du médiateur de la crise centrafricaine. Alors, il  
15 me fallait convaincre toutes les forces vives de la nation, toutes les composantes de la  
16 crise centrafricaine. Donc, je recevais régulièrement. Il me fallait faire des réunions  
17 surtout pour convaincre qu'il faut qu'on aille à... à Brazzaville. Et les Anti-balaka  
18 étaient de ceux qui ne voulaient pas qu'on aille à Brazzaville, et donc, je les  
19 rencontrais régulièrement pour essayer de présenter des arguments pour soutenir la  
20 rencontre de Brazzaville.

21 Q. [11:37:15] Et comment les avez-vous convaincus de se rendre à Brazzaville ? Quels  
22 étaient vos arguments ? Enfin, en tout cas, les arguments qui ont porté *in fine*, parce  
23 que nous savons que le sommet a eu lieu et nous savons que les représentants des  
24 Anti-balaka y ont participé.

25 R. [11:37:35] Oui, ils ont participé à une forte délégation, au moins une quinzaine ou  
26 une vingtaine, puisque vous avez la... la liste des participants au sommet de  
27 Brazzaville. Je les... Je leur ai expliqué que, pour cette crise, nous étions accompagnés  
28 non seulement par la communauté internationale, mais par la communauté africaine

1 dans le cadre de la solidarité africaine, et que la CEEAC a toujours été à nos côtés  
2 durant toutes ces crises et nous avons toujours accepté donc leur accompagnement.  
3 Et c'est la CEEAC qui a désigné un médiateur de la crise centrafricaine et ce  
4 médiateur organise donc une rencontre dans son pays avec tous les autres membres  
5 de la CEEAC ; il nous fallait y aller. Et étant en dehors de la scène des... des... de la  
6 crise, nous serons plus libres, plus détendus et nous serons à même d'examiner tous  
7 les aspects de la crise et proposer les solutions. Et puis, il y a beaucoup de... d'acteurs  
8 politiques centrafricains qui ne pouvaient pas revenir à Bangui, d'acteurs politiques  
9 militaires, également, qui ne pouvaient pas revenir à Bangui. Il fallait un terrain  
10 neutre, déjà, pour se réunir, calmer les esprits. Une fois qu'on se serait mis d'accord,  
11 on pourrait maintenant organiser une grande réunion à Bangui. (*Intervention*  
12 *inaudible*).

13 Q. [11:39:06] Merci, Madame Samba-Panza.

14 Quelle a été la conclusion du sommet de Brazzaville — l'issue ?

15 R. [11:39:16] Il y a eu... Il y a eu des accords qui ont été signés à... à Brazzaville.  
16 (*Début de l'intervention inaudible*), il y avait une grande tension politique, il y avait  
17 \*des tendances séparatistes, donc pour que la République centrafricaine soit divisée  
18 en deux : un côté musulman, un côté non musulman. Et puis aussi, il y avait les  
19 problèmes de... de désarmement qui se posaient également avec vraiment beaucoup  
20 d'acuité. Donc, il fallait désarmer, démobiliser, mais surtout cesser, donc, les  
21 hostilités. Donc, Brazzaville a permis qu'il y ait un accord de cessation d'hostilités et  
22 également un engagement pour aller vers la démobilisation, le cantonnement, le  
23 DDR — en gros.

24 Q. [11:40:25] Après Brazzaville, est-ce qu'effectivement les hostilités et la violence  
25 s'est arrêtée ?

26 R. [11:40:38] Non, Monsieur le juge. Après Brazzaville, il avait été décidé que les  
27 groupes armés, avec l'aide financière de la CEEAC, de la communauté  
28 internationale, descendent sur le terrain expliquer aux hommes de terrain, aux

1 troupes de terrain, les accords qui ont été signés à Brazzaville, leur importance et  
2 quelles étaient les modalités pratiques de ces accords-là. Donc, on a mis en place des  
3 comités de suivi auprès des groupes armés, auprès des partis politiques. Il y avait en  
4 tout cas des comités de suivi qui devaient aller expliquer les accords, les grandes  
5 lignes des accords de... de Brazzaville. Malheureusement, il n'y a pas eu de... le  
6 financement nécessaire pour permettre le déploiement, donc, des groupes armés sur  
7 le terrain. Ça a posé beaucoup de problèmes au niveau des groupes armés. Leurs  
8 éléments sur le terrain ont estimé qu'ils sont allés à une grande (*inaudible*) à  
9 Brazzaville et que (*inaudible*) à Brazzaville. Donc, il y a eu un problème de  
10 communication et ça (*inaudible*) les éléments de terrain.

11 Q. [11:42:09] Madame, pardon, nous avons de nouveau un problème de connexion.  
12 Je suis vraiment désolé, désolé de vous interrompre ; vous pouvez le... vous pouvez  
13 le voir, j'imagine, ma déception. Merci et pardon, encore une fois. Il s'agit de  
14 circonstances tout à fait particulières. Nous avons également un problème  
15 informatique ici à la Cour. Donc, une nouvelle fois, pardon, mais je vais vous  
16 demander de bien vouloir répéter vos deux ou trois dernières phrases, s'il vous plaît.

17 R. [11:42:37] D'accord. Donc, je disais : par manque de communication, par manque  
18 de descendre sur le terrain, par les comités de suivi mis en place, les accords de  
19 Brazzaville n'ont pas pu être vulgarisés et les troupes n'ont pas pu s'approprier,  
20 donc, le contenu de ces accords-là, ce qui a créé beaucoup de problèmes entre les  
21 responsables des groupes armés et des partis politiques aussi et leur base. Donc,  
22 voilà, en gros, ce que je peux dire.

23 Q. [11:43:12] Et lorsque... Enfin, est-ce que vous pourriez dire que les promesses, les  
24 déclarations faites à Brazzaville, tout ça, finalement, lorsque vous vous êtes rendue  
25 compte qu'elles n'étaient pas... qu'elles ne n'entraînaient pas des... des mesures  
26 concrètes, qu'est-ce que vous avez fait ? Qu'est-ce que vous auriez pu faire ?

27 R. [11:43:34] Monsieur le juge, l'accord de Brazzaville avait prévu tout un processus.  
28 Il y a l'accord de Brazzaville, ensuite il devait y avoir le forum inter-centrafricain de



1 Bangui. Mais avant le forum inter-centrafricain de Bangui, il devait y avoir ce qu'on  
2 appelait « les consultations populaires à la base », c'est-à-dire envoyer des éléments  
3 sur le terrain, éléments armés, éléments politiques, éléments administratifs pour  
4 recueillir les avis des populations, leurs attentes, leurs propositions de résolution de  
5 la crise (*inaudible*) que nous avons envoyés sur le terrain dès le mois de (*inaudible*)  
6 l'accord de Brazzaville avait eu lieu en (*inaudible*) pour recueillir, donc, le point de  
7 vue de la population, pour nous permettre de rédiger la Constitution de la  
8 République centrafricaine, pour nous permettre également d'améliorer le code  
9 électoral en vue de l'organisation des élections présidentielles et législatives prévues  
10 conformément au processus de la transition. Donc, tout le monde a été impliqué,  
11 tout le monde a été sur le terrain pour aller, donc, parler à la population, aux  
12 autorités locales, aux jeunes, aux femmes, recueillir leurs points de vue. Et quand  
13 tout cela est revenu, on a fait, donc, une restitution, et on a sorti les grandes lignes  
14 qui ont été, donc, recueillies et ont permis de préparer le forum de Bangui du mois  
15 de mai, où tout le monde a été convié. Plus de 700 personnes ont pris part au forum  
16 de Bangui.

17 Q. [11:45:30] Merci. Nous allons d'une certaine manière quitté Brazzaville, la  
18 préparation du sommet et... et ses conséquences. Nous passons à un autre sujet.  
19 Est-ce que vous vous souvenez d'une réunion avec des représentants des Anti-  
20 balaka dans le contexte de ce qu'on a appelé « la ville morte » ?

21 R. [11:45:57] Dans le contexte de la ville morte ? Bon, les Anti-balaka, Monsieur le  
22 juge, organisaient constamment des barrages, des barrières, des villes mortes, pour  
23 manifester leur mécontentement contre la gouvernance des autorités de la transition  
24 et surtout la non-prise en compte des Anti-balaka. Ils réclamaient notamment le  
25 regroupement des Anti-balaka, leur reconnaissance de manière officielle en tant que  
26 mouvement patriote, leur prise en charge... leur cantonnement également. Et on  
27 n'arrivait pas, donc, à satisfaire ces demandes-là. Et puis, ils estimaient qu'on faisait  
28 la part belle aux Séléka, qui étaient plus nombreux dans le gouvernement, qui

1 étaient plus nombreux au niveau du Conseil national de transition. Donc, il y avait  
2 constamment des manifestations, constamment des villes mortes. Évidemment, je ne  
3 pouvais pas rester les bras croisés et quand il y avait ce genre d'activités qui  
4 perturbaient un peu le pays et... et Bangui, eh bien, je les appelais. Je les appelais  
5 pour discuter, je les appelais pour échanger, je les appelais pour essayer de voir  
6 quels types de solution on pouvait trouver ensemble.

7 Q. [11:47:43] Et lorsque ces problèmes sont survenus, vous parliez avec qui ? Avec  
8 qui avez-vous parlé ?

9 R. [11:47:50] Ils étaient souvent très nombreux, hein. Quand j'appelais les... les Anti-  
10 balaka, ils venaient nombreux. Mais les interlocuteurs récurrents, c'était Patrice  
11 Ngaiissona, c'était Konaté, c'était Kamezolaï, c'était... Il y a un certain nombre.  
12 Namsio Émotion. Voilà. En tout cas, ils venaient... ils répondaient à mes... à mes  
13 appels.

14 Q. [11:48:25] Et vous avez dit dans votre dernière réponse, à l'instant, qu'il y avait  
15 des demandes d'Anti-balaka. Par exemple, la reconnaissance, c'est ça qu'ils  
16 souhaitaient. Et... Et vous dites que vous n'avez pas pu répondre à ces demandes.  
17 Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?

18 R. [11:48:47] En ce qui concerne la demande de reconnaissance au niveau national du  
19 mouvement en tant que mouvement patriote... (*inaudible*). Nous avons dans la  
20 population centrafricaine des Anti-balaka, des Séléka, des non-Anti-balaka, des non-  
21 Séléka, et cetera, et tout, qui ont tous commis des exactions, qui ont souffert  
22 également d'exactions menées par les Anti-balaka, les Séléka et autres. Je ne pouvais  
23 pas reconnaître en tant qu'autorité un mouvement comme étant un mouvement  
24 patriote. Ils voulaient cette reconnaissance officielle, je ne pouvais pas. Ensuite, ils  
25 demandaient le cantonnement avec prise en charge des Anti-balaka. Ils demandaient  
26 qu'on leur établisse des cartes d'Anti-balaka — comment on appelle ça ? — des  
27 cartes d'identification anti-balaka. Au cours d'une des réunions, comme j'ai demandé  
28 combien ils étaient, (*inaudible*) ils m'ont parlé de 58 000 Anti-balaka. J'ai dit que je ne

1   pouvais pas prendre en charge la reconnaissance de 58 000 éléments. Et puis, les  
2   cantonner avait un coût également que la transition ne pouvait pas assumer. Ils ont  
3   demandé le retour de certains éléments dans leurs localités. J'étais tout à fait d'accord  
4   pour le retour des éléments oisifs, non actifs, qui sont à Bangui et qu'il fallait  
5   renvoyer dans leurs localités respectives. J'ai contacté la communauté internationale,  
6   les organisations des Nations Unies, de l'Union africaine, (*inaudible*) assurer le retour  
7   de certains Anti-balaka dans leurs localités. Ce qui revenait souvent avec la FAO, et  
8   cetera, c'est qu'on leur prépare des kits. Pour la plupart, c'est des agriculteurs qui...  
9   qui s'occupaient de terres, de champs. Donc, on a dit qu'on leur préparait des kits  
10  pour leur donner des semences, on mettait à disposition des véhicules des Nations  
11  Unies ou de la MISCA, de l'Union africaine, et cetera, pour faire des vagues de... de  
12  retour. Mais beaucoup ont refusé et préféraient de l'argent. Ils ont fait une  
13  estimation, ils préféraient de l'argent, ce que la communauté internationale qui  
14  m'accompagnait ne pouvait faire.

15  Q. [11:51:51] Vous avez mentionné brièvement que les Anti-balaka avaient appelé à  
16  votre démission. Est-ce que vous pouvez développer un petit peu sur ce sujet ?

17  R. [11:52:03] Monsieur le juge, à chaque fois qu'il y avait ville morte, à chaque fois  
18  qu'il y avait manifestation, c'était pour demander la démission de... de M<sup>me</sup> Samba-  
19  Panza. À chaque fois. C'est politique, hein. On n'y peut rien. Il y a des gens derrière  
20  qui poussaient, et puis eux-mêmes, bon, ils pensaient que je ne répondais pas trop à  
21  l'espoir qu'ils avaient mis en moi quand je suis arrivée à la tête du pays. Donc, la  
22  meilleure solution, c'est que je puisse dégager. D'ailleurs, il y avait des... des  
23  pancartes « Samba-Panza dégage ! ». Donc, voilà.

24  Q. [11:52:49] J'aimerais à présent vous poser des questions sur les Anti-balaka en  
25  général. D'abord, que pouvez-vous nous dire ou que savez-vous, pour le... le dire de  
26  cette manière-là, de la structure et de l'organisation des Anti-balaka ?

27  R. [11:53:10] Pendant longtemps, je ne connaissais pas l'existence des Anti-balaka,  
28  comment ils étaient organisés, quelle était leur structure, jusqu'à ce que la crise ait

1 commencé à prendre une certaine allure, une certaine forme. Pendant que j'étais à la  
2 mairie de Bangui, il y a eu mon intervention pour la prise d'otages des cinq  
3 ressortissants musulmans. Ça a été vraiment l'occasion pour moi de... d'être en  
4 contact avec les Anti-balaka et de les... de les connaître. Et compte tenu de cette  
5 action que j'ai menée, il y a un prêtre qui était à Boy-Rabe, un prêtre Nigérian qui  
6 était à l'église Saint-Bernard, qui m'a fait appel et qui m'a dit que mon langage lors  
7 de la déclaration sur la prise d'otages était un langage assez conciliant, et que lui, il  
8 pouvait me mettre en contact avec des Anti-balaka pour qu'on mène des actions de  
9 cohésion sociale, de réconciliation nationale, mener des actions d'éducation sportive,  
10 et cetera, pour qu'on puisse... y avoir un rapprochement. Et il m'a conseillé de me  
11 mettre en contact avec Namsio... Namsio Émotion, voilà. Avec Émotion. C'est  
12 vraiment un Anti-balaka qu'il m'a conseillé de voir parce qu'il connaissait bien les  
13 autres Anti-balaka et qu'il avait une certaine ascendance sur eux. Et donc, j'ai  
14 rencontré... j'ai été à l'église Saint-Bernard, en fait, pour voir les victimes, parce que  
15 c'était un centre de déplacés, de déplacés internes sous la houlette de l'église  
16 catholique, et j'aidais beaucoup, donc, ce père-là pour faire face aux besoins des  
17 personnes déplacées. Et donc, il m'a dit de venir un jour faire une réunion avec les  
18 personnes déplacées et, au cours de la réunion, il m'a soufflé que tous ceux qui  
19 étaient derrière les personnes déplacées étaient des Anti-balaka, mais que je ne  
20 m'inquiète pas, qu'ils ne me feront pas de mal, ils sont venus écouter ce que je disais  
21 aux populations. Et donc, là, j'ai été vraiment en contact direct avec les Anti-balaka.  
22 Après ça, je n'ai pas eu d'éléments d'informations spécialement sur les Anti-balaka,  
23 jusqu'à ce que je vienne à la tête de l'État de transition. Et en ce moment-là, j'avais  
24 des notes d'informations, des notes de gendarmerie, des notes de mon cabinet, des  
25 notes... des... des coupures de presse, et cetera, sur les Anti-balaka, sur leur origine,  
26 sur leur organisation, sur leur structure actuelle. Voilà. C'est comme ça que j'ai  
27 commencé à avoir les informations sur les Anti-balaka.  
28 Et c'est là que j'ai su que les Anti-balaka ont une origine lointaine. C'étaient des

1 jeunes qui étaient organisés pour défendre leur localité contre les braqueurs, contre  
2 les... des bandits, contre ceux qui venaient, donc, voler dans... le... le bétail, et cetera,  
3 et tout. Donc, c'étaient des jeunes qui se défendaient avec des armes de fabrication  
4 traditionnelle, avec des armes blanches et qu'ils se défendaient ainsi.

5 Et quand il y a eu le phénomène séléka, donc, c'est ces jeunes-là qui... dont les  
6 parents ou eux-mêmes directement, plus ou moins... ont plus ou moins souffert des  
7 exactions de la Séléka, se sont organisés pour défendre, donc, leur intérêt, leur cause,  
8 leur vie, autour de ce mouvement anti-balaka.

9 J'ai su aussi que, par la suite, ils ont été structurés par les FACA, qui ont regagné,  
10 donc, les... le mouvement anti-balaka et que, donc, la plupart des membres de  
11 l'armée qui ont... qui ont... qui ont fui, donc, les corps militaires pendant les  
12 événements ont rejoint les Anti-balaka et c'est eux qui forment les Anti-balaka, qui  
13 leur donnent une organisation plus structurée et plus rationnelle.

14 Q. [11:58:05] Merci, Madame, pour ce... cette vision générale.

15 Alors, lorsque vous traitiez avec les Anti-balaka, par exemple, lorsque vous receviez  
16 des rapports selon lesquels quelque chose était en train de se passer et que... et que  
17 vous vouliez améliorer les choses ou mettre fin à des choses négatives, qui  
18 contactiez-vous du côté anti-balaka ?

19 R. [11:58:35] Du côté anti-balaka, j'avais un interlocuteur, c'était Patrice-Édouard  
20 Ngaiissona. C'était lui qui s'est présenté à moi dès le début comme coordonnateur et,  
21 comme j'ai vu qu'il avait une certaine ascendance sur les autres membres du  
22 mouvement, c'est lui que je contactais en... en... en priorité.

23 Q. [11:59:04] Et lorsque vous le confrontiez aux exactions qui auraient été perpétrées,  
24 comment réagissait-il ?

25 R. [11:59:19] Bon, déjà, il commençait à... à reprocher aux autorités de la transition de  
26 ne pas faire ce qu'il faut pour impliquer davantage les Anti-balaka, pour tenir  
27 compte de leurs... de leurs vœux. Donc, d'abord, c'est les... c'est les reproches,  
28 évidemment. Et puis il disait qu'il essayait de voir à son niveau ce qu'il pouvait faire.

1 Q. [11:59:47] Merci.

2 Est-ce que vous savez comment étaient financés les Anti-balaka ou qui finançait les  
3 Anti-balaka ?

4 R. [12:00:04] Très sincèrement, je ne connaissais pas la source de financement des  
5 Anti-balaka. J'ai simplement découvert, mais alors découvert, que la plupart des  
6 cadres, des haut cadres centrafricains non musulmans étaient plus ou moins Anti-  
7 balaka. Jusqu'au niveau de la présidence, de mes collaborateurs, en fonction des  
8 réactions des uns et des autres face à certaines... à certains événements ou à certaines  
9 prises de position ou décision que je prenais, je me rendais compte que les Anti-  
10 balaka étaient partout. Ils ont envahi l'administration, ils sont partout. Donc, peut-  
11 être que chacun, au niveau où il était, en fonction de ses moyens, de ses possibilités,  
12 finançait les Anti-balaka.

13 Q. [12:01:09] J'aimerais vous montrer un extrait de la déclaration que vous avez faite  
14 lors de la phase d'enquête.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:01:18] CAR-OTP-2107 ou  
16 plutôt... oui, 2107-0754, à la page 0776, à partir la ligne 783.

17 *(La greffière d'audience s'exécute)*

18 Donc, vous pourriez agrandir. 783, voilà, c'est... c'est bon.

19 Q. [12:02:02] Et Madame Samba-Panza, lisez, s'il vous plaît, jusqu'à la ligne 797.

20 R. [12:02:16] De la ligne combien ? Excusez-moi.

21 Q. [12:02:21] Oui. Excusez-moi, je n'ai pas été suffisamment clair. De la ligne 783 à la  
22 ligne 797.

23 R. [12:02:34] Oui. O.K.

24 *(Le témoin s'exécute)*

25 Q. [12:02:38] Et vous dites que, d'après ce que vous aviez entendu, M. Ngaissona  
26 soutenait financièrement les Anti-balaka. Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire ?

27 R. [12:02:54] Oui, mm-hm. Oui, tout à fait. Je me rappelle avoir dit cela et avoir  
28 soutenu ça à plusieurs reprises.

1 Comme je l'ai dit, dans cette déclaration, les Anti-balaka, ceux qui étaient sur le  
2 terrain étaient, pour la plupart, des gens sans moyens, illettrés, qui venaient de  
3 province et qui avaient besoin d'être pris en charge, de... de manger, de nourriture,  
4 et cetera. Et M. Ngaissona assumait cela. M. Ngaissona les prenait en charge,  
5 s'occupait d'eux : des questions de santé, des questions familiaux... familiales, et  
6 cetera, et tout. C'était Ngaissona. C'était Ngaissona qui, ben, leur apportait le soutien  
7 nécessaire.

8 Q. [12:03:47] Merci beaucoup. Alors, nous allons maintenant changer de sujet.  
9 Est-ce que vous vous souvenez qu'au début de votre présidence, vous vous êtes  
10 rendue à Mbaïki ?

11 R. [12:04:05] Oui, Monsieur le juge. J'ai accompagné le ministre français Le Drian à  
12 Mbaïki. M. Le Drian était venu en visite à Bangui et il devait aller rendre visite et  
13 encourager les troupes françaises de la Sangaris détachées dans la Lobaye, et j'en ai  
14 profité pour aller dans la Lobaye, surtout à Mbaïki, sachant qu'il y a eu beaucoup de  
15 difficultés avec les ressortissants musulmans de cette localité.

16 Q. [12:04:47] Est-ce que vous pourriez nous dire ce dont vous vous souvenez, donc,  
17 peut-être un peu le contexte de la visite, pourquoi vous y êtes allée et s'il y a eu une  
18 réunion là-bas, comment est-ce que vous avez été accueillie, ou pas d'ailleurs, par la  
19 population, si vous vous en souvenez, bien entendu ? Comment est-ce que la visite,  
20 donc, s'est déroulée ?

21 R. [12:05:20] Bien, Monsieur le juge. Je m'en souviens très bien. Je vous l'ai dit, je  
22 voulais profiter, donc, des moyens de déplacement du ministre Le Drian qui allait  
23 vers les troupes françaises Sangaris, pour aller voir, d'abord, comment les troupes  
24 Sangaris apportaient l'assistance nécessaire aux populations qui étaient dans le  
25 besoin, et ensuite, rencontrer les populations pour m'enquérir de leur situation, dont  
26 les échos qui me parvenaient paraissaient très dramatiques, notamment en ce qui  
27 concerne les populations musulmanes. On a notamment dit qu'il y avait plus de  
28 musulmans, pratiquement plus, à Mbaïki, qu'il y avait comme une épuration

1 ethnique là-bas, et que les quelques musulmans qui y étaient devaient être protégés,  
2 et c'est ce que Sangaris essaye de faire.

3 Et donc, évidemment, je ne peux pas aller en tant que chef d'État dans une localité  
4 sans rencontrer les autorités locales, sans rencontrer la population, sans faire une  
5 rencontre officielle. Donc, il y a eu un meeting qui a été organisé par les autorités  
6 locales et au cours duquel j'ai pris la parole en plus du maire, en plus du préfet, en  
7 plus de, de, de... j'ai pris la parole.

8 Alors, dans la population qui était concentrée pour écouter ceux... les différentes  
9 interventions, il y avait une forte présence d'Anti-balaka — une forte présence — qui  
10 me huait, qui avait des mots assez durs, en tout cas qui me huait, et donc, en  
11 réaction, je leur ai dit que ça ne peut pas continuer. Voilà ce que j'ai dit — par la  
12 suite, bon, il y a eu des débordements —, que ça ne peut pas continuer comme ça, les  
13 exactions en République centrafricaine et que s'ils continuaient de (*inaudible*) Voilà la  
14 phrase que j'ai dite et qui a été reprise par les médias, par RFI, et cetera, pour dire  
15 que je déclarais la guerre aux Anti-balaka.

16 Q. [12:07:58] Oui. Effectivement, Madame Samba-Panza, vous vous êtes exprimée  
17 lors de cette réunion et nous allons entendre les propos que vous avez eus.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:08:08] Intercalaire 41, CAR-  
19 OTP-2023-1636, à partir de 19 min 06 s jusqu'à 20 min 20 s. Et pour les interprètes, je  
20 dirais que la transcription figure à CAR-D29-0006-0107, à la page 011415,  
21 intercalaire 42.

22 Et faites-moi signe, s'il vous plaît, lorsque vous êtes prêts.

23 Oui, 115, à partir la ligne 2, lorsque M<sup>me</sup> Samba-Panza commence à s'exprimer. Cela  
24 commence par les termes (*intervention en français*) « Grâce à vous ». (*Interprétation*)  
25 Est-ce que vous l'avez trouvée ? Lorsque M<sup>me</sup> Catherine Samba-Panza commence  
26 son discours.

27 Peut-être que la transcription n'est pas complète, je n'en suis pas sûr. (*Intervention*  
28 *non interprétée*) « j'ai pu avoir l'occasion. »



1 *(Interprétation)* Voilà. Alors, peut-être que... vous l'avez trouvée ? Vous l'avez  
2 trouvée ? Non, ce n'est pas la peine de vous excuser. Nous allons donc commencer à  
3 diffuser la vidéo.

4 *(Diffusion de la vidéo)*

5 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2023-1636,*  
6 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
7 *française]*

8 « REPORTER NON IDENTIFIÉ : Dans son adresse en langue nationale, le chef de  
9 l'État de la transition, M<sup>me</sup> Catherine Samba Panza a sévèrement attiré l'attention des  
10 milices anti balaka sur leurs exactions. Elle s'est dit très résolue à œuvrer pour  
11 consolider la paix en République centrafricaine.

12 M<sup>me</sup> CATHERINE SAMBA PANZA : ... Grâce à vous, j'ai pu avoir l'occasion de  
13 venir exprimer à cette population qui, comme la plupart des populations des autres  
14 préfectures, a profondément souffert des violences, des tueries des groupes non  
15 conventionnels que sont les ex Séléka et, actuellement, les Anti-balaka.

16 Je suis reconnaissante au Président François Hollande pour l'accompagnement  
17 multiforme qu'il n'a cessé de nous apporter pour essayer de stabiliser ce pays  
18 profondément marqué par plusieurs années de... de tueries, de souffrance des  
19 populations.

20 Je voudrais m'adresser à la population. »

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:11:41]

22 Q. [12:11:45] Donc... Donc nous avons entendu, Madame Samba-Panza, donc vous  
23 parlez des tueries, des groupes des Séléka, des Anti-balaka et, avant que nous ne  
24 diffusions la vidéo, vous aviez dit que les Anti-balaka avaient déclaré que vous leur  
25 aviez déclaré la guerre. Mais qu'entendez-vous par cela ?

26 R. [12:12:18] Monsieur le juge, c'est ce qui a été dit et répété à plusieurs reprises.  
27 Peut-être que mes... les propos que j'ai tenus, ce jour-là transcrits, peut-être,  
28 indiquent que j'ai bien utilisé cette terminologie, mais je sais simplement, de

1 mémoire, que je leur ai dit qu'ils me trouveront sur leur chemin s'ils continuaient à...  
2 à... ces exactions, mais bon, il est possible que... que j'ai dit ça. Si j'ai dit ça, ben  
3 j'assume.

4 Q. [12:13:02] J'aimerais, maintenant, aborder avec vous une autre question et parler  
5 d'une autre région de votre pays qui a souffert. Il s'agit de Boda et l'année est  
6 toujours l'année 2014. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ? Et je pense à votre  
7 perspective, la perspective que vous aviez en tant que Présidente.

8 R. [12:13:35] Merci, Monsieur le Président.

9 Boda fait partie de ce qu'on appelait les enclaves musulmanes. Il y en a eu quelques-  
10 unes comme ça au KM 5, à Berbérati, un peu partout, des enclaves musulmanes où  
11 les musulmans étaient empêchés de sortir et vivaient dans une prison à ciel ouvert.  
12 Mais même dans une prison, on mange, on se soigne, on peut se déplacer à  
13 l'intérieur. Boda était une zone très peuplée de musulmans parce que c'était une  
14 zone riche en ressources naturelles. Donc, beaucoup de musulmans étaient là-bas  
15 pour le commerce de l'or, du diamant et du bois, et... et d'autres choses.

16 Donc, quand il y a eu cette crise, le Sud a également souffert de cette grande crise. À  
17 partir de Mbaïki, en... en remontant, on arrive à Boda. Boda, il y avait un millier de  
18 musulmans. J'ai pas le chiffre exact, mais un millier de musulmans qui étaient  
19 bloqués dans... (*inaudible*) Anti-balaka qui les abattaient au fur et à mesure qu'ils  
20 sortaient rechercher de l'eau, de la nourriture, des soins, et cetera. Ils ont tracé ce  
21 qu'on appelle une ligne rouge et, à chaque fois qu'un élément de... de l'enclave  
22 musulmane sortait, on l'abattait.

23 J'ai été interpellée sur cette situation par l'évêque de Mbaïki, par des ressortissants  
24 de... de Boda, par le préfet de la Lobaye, qui sont venus me voir pour me dire : « Il se  
25 vit un drame terrible à Boda. Madame la Présidente, il faut faire quelque chose. »  
26 Alors, j'ai décidé d'envoyer une mission à Boda pour voir qu'est-ce qui se passait  
27 réellement, m'enquérir de la situation réelle. Donc, au retour de la mission, il m'a été,  
28 donc, rapporté qu'il n'y avait plus de justice à Boda, il y avait plus de prison à Boda,

1 il y avait plus de centre de santé, il y avait plus de marché, il y avait... il y avait plus  
2 rien, plus rien à Boda, et que, bon, ben, les populations musulmanes qui étaient dans  
3 l'enclave souffraient et mouraient peu à peu sous les yeux de... de tout le monde.  
4 Et donc, j'ai décidé de remettre à flot un minimum d'administration à Boda avant  
5 que, nous, on arrive. À Boda même, sans... pas dans l'enclave, mais à Boda même,  
6 dans la ville de Boda. Donc, on... j'ai renvoyé une équipe de justice, j'ai envoyé une  
7 équipe d'une maison pénitentiaire, j'ai... j'ai envoyé un minimum pour qu'il y ait  
8 une certaine administration qui fonctionne. Ça ne résout pas le problème des  
9 musulmans qui sont dans l'enclave de Boda. Et j'ai organisé, donc, une mission là-  
10 bas pour essayer d'aller voir ces populations et puis, surtout, discuter avec les  
11 populations qui ne vivent pas dans l'enclave musulmane pour essayer de trouver,  
12 donc, une... une solution.

13 Donc, j'ai été là-bas avec une forte délégation, accompagnée de la communauté  
14 internationale. J'ai pu aller visiter l'enclave musulmane, j'ai fait tout le tour pour voir  
15 moi-même comment les choses se passaient. Et ensuite, j'ai été à l'église catholique à  
16 côté, visiter et puis j'ai reçu les délégations des différentes populations qui étaient là,  
17 y compris des représentants d'Anti-balaka.

18 Q. [12:17:43] Est-ce que vous vous souvenez avec qui vous avez parlé du côté des  
19 Anti-balaka ?

20 R. [12:17:49] Monsieur le juge, il y avait un groupe, un groupe d'Anti-balaka, et c'est  
21 la ministre qui m'assistait, qui avait pris les listes de présences pour son rapport. Je  
22 n'ai pas... je n'ai pas cherché à avoir ça par la suite.

23 Q. [12:18:12] Lorsque vous parlez de la ministre, de qui parlez-vous ?

24 R. [12:18:20] (*Début de l'intervention inaudible*) ... la ministre qui s'occupait de... des  
25 actions humanitaires ou quelque chose comme ça. C'est M<sup>me</sup> (*inaudible*) qui m'avait  
26 accompagnée. Mais j'avais deux ou trois femmes ministres avec moi : celle chargée  
27 des actions humanitaires, celle chargée... enfin toutes les... chacun... chaque ministre  
28 en ce qui concerne ses responsabilités était là, dans la salle, avec moi.

1 Q. [12:18:56] Madame Samba-Panza, à cause d'un problème de connexion, nous  
2 n'avons pas entendu le nom de la ministre pour les Affaires humanitaires. Est-ce que  
3 vous pourriez répéter son nom, s'il vous plaît ?

4 R. [12:19:10] M<sup>me</sup> Jeannette Detoua, mais je pense qu'il y avait aussi M<sup>me</sup> la ministre  
5 Mazangué et celle de la santé aussi, M<sup>me</sup> la ministre Samba Marguerite, Samba  
6 Mariavo (*phon.*) Marguerite.

7 Q. [12:19:29] Merci.

8 Et vous dites que vous avez pu vous faire une idée de la situation, que... Est-ce que,  
9 même si je sais que beaucoup de temps a passé depuis, est-ce que vous pourriez  
10 nous dire quelle fut l'impression que vous avez dégagée au sujet de la situation de la  
11 population musulmane à l'époque ?

12 R. [12:19:57] Quand j'étais à Boda, j'ai tenu un... un meeting où on a pu faire  
13 participer (*inaudible*) garçons musulmans qui étaient venus avec des pancartes plein  
14 de messages : « Nous voulons la paix, nous voulons ceci... » qui étaient là. (*Inaudible*)  
15 pour présenter leurs messages... (*fin de l'intervention inaudible*)

16 Q. [12:20:40] Madame Samba-Panza, une fois de plus, le... le son a été interrompu.  
17 Pourriez-vous répéter votre réponse, s'il vous plaît ? Mais je... Alors, la situation  
18 n'est pas... n'est pas idéale, mais j'ai l'impression que vous faites preuve de  
19 beaucoup de patience à mon égard, à notre égard. Donc, s'il vous plaît, répétez.

20 R. [12:21:07] Non, mais il y a pas de problème. Monsieur le juge, j'ai l'habitude, à  
21 Bangui, d'avoir des problèmes de connexion. Donc ne vous inquiétez pas, ne vous en  
22 faites pas pour moi.

23 Très bien, je vais reprendre.

24 Oui, je disais qu'au cours, donc, du meeting à Boda, on a pu obtenir de l'évêque, des  
25 autorités locales de faire participer des jeunes musulmans de l'enclave qui sont  
26 venus avec des messages de paix sur des... des pancartes écrites au charbon de bois  
27 ou à la craie. Ils ont été tellement hués par les Anti-balaka, il y a eu un mouvement  
28 tel qu'on a eu peur pour leur sécurité, on les a fait partir. Et moi, quand j'ai

1 commencé mon... mon discours, j'ai été tellement huée qu'on ne m'entendait  
2 presque pas. Donc... Mais c'était très, très difficile.

3 Alors, sur place, nous avons convenu, avec les représentants des populations qui  
4 étaient là, les femmes, les associations de femmes et les Nations Unies, de réfléchir à  
5 une action de cohésion sociale, une action... une activité où tous les membres des  
6 différentes communautés puissent être impliqués. Et nous nous sommes dit : la  
7 meilleure activité, c'est de créer un marché. Sur place, on a demandé le point de vue  
8 des populations qui étaient d'accord, qu'on créerait un marché où chacun viendrait  
9 *(inaudible)* essayer d'avoir des contacts ou des échanges, et cetera. Donc, c'est ce qui a  
10 été décidé et c'est ce qui a été fait par la suite.

11 Q. [12:23:15] Oui, je pense nous avons compris l'essentiel. Alors, j'aimerais  
12 maintenant, Madame Samba-Panza, parler de quelque chose qui n'a pas été dit par  
13 vous, mais qui a été dit par le général... le général des Sangaris, et nous aimerions  
14 avoir votre point de vue à ce sujet.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:47] Donc, c'est une  
16 déclaration du général, CAR-OTP-2090-0408, à partir de 00 jusqu'à 00:34. La  
17 transcription figure dans le document CAR-OTP-2107-1598.

18 Et indiquez-moi, donc, lorsque vous êtes prêts. Et il s'agit de l'intercalaire 78.

19 Donc, je vois que l'on me fait un signe.

20 Donc écoutez, Madame Samba-Panza.

21 *(Diffusion de la vidéo)*

22 *(Inaudible)*

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:45] Et ça serait parfait  
24 avec du son.

25 *(Diffusion de la vidéo)*

26 *(Interprétation d'une portion de la vidéo n° CAR-OTP-2090-0408)*

27 « Il faut qu'on s'interpose aux auteurs de troubles et notamment tous ceux qui se  
28 réclament des Anti-balaka. Et on sait parfaitement qu'il y a parmi eux de véritables

1 bandits, des voyous. Ce sont eux, les criminels, c'est vraiment sur eux qu'aujourd'hui  
2 je porte clairement nos efforts. Ce sont eux qui causent le plus de pertes dans les  
3 populations. Ce sont eux qui stigmatisent les communautés. »

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:25:31]

5 Q. [12:25:31] Madame Samba-Panza, vous avez entendu les propos du général ;  
6 alors, est-ce que vous avez eu des contacts avec le général Soriano ? Est-ce que  
7 vous... vous l'avez rencontré ? Est-ce que vous avez eu une interaction avec lui ?

8 R. [12:25:55] Oui, Monsieur le juge. J'ai beaucoup travaillé avec le général Soriano. La  
9 force Sangaris était un fort partenaire pour la... le retour de la sécurité et la  
10 protection, donc, des populations et des institutions également de l'État. Et donc,  
11 régulièrement, j'interférais avec le général de la Sangaris, et tous les autres qui sont  
12 venus par la suite d'ailleurs.

13 Q. [12:26:36] Est-ce que vous avez parlé avec lui de ce qu'il a dit pendant cet  
14 entretien ou cette interview ?

15 R. [12:26:48] Je n'ai pas parlé de ça avec lui, mais il est évident, il est établi que les  
16 Anti-balaka originaires, ceux qui ont une... qui ont peut-être une... une vision noble  
17 de leur mouvement ont été infiltrés par toutes sortes de bandits, de voyous, par  
18 toutes sortes de jeunes oisifs. Ça... Ça, il n'y a rien à faire, ils ont été infiltrés. Et  
19 donc, bon, c'est eux qui causaient le plus de problèmes, puisque de toutes les façons,  
20 le mouvement, la coordination, je pense, ne pouvait pas avoir d'emprise sur ces  
21 jeunes dans le quartier, sur le terrain. Bon, ils ont essayé de mettre en place des  
22 structures, mais n'empêche qu'il y a des... des éléments qui... incontrôlables. Ça, il  
23 n'y a rien à faire.

24 Q. [12:27:57] Bien. Je devrais peut-être dire aux fins du compte rendu d'audience que  
25 c'est une interview qui date du 13 février 2014.

26 Et nous voulons maintenant diffuser la réaction de M. Ngaissona.

27 On se rappelle un peu ce que vous avez dit.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:28:17] Donc, intercalaire 51.

1 Donc, 21 février 2014. CAR-OTP-... Où suis-je ? Ah ! Oui. CAR-OTP-2042-2641. À  
2 partir de 18:38 jusqu'à 21:00. Et la transcription figure à l'intercalaire 51. CAR-OTP-  
3 2118-5622. Donc une fois de plus, faites-moi signe lorsque vous êtes prêts. D'accord,  
4 nous pouvons diffuser cela.

5 *(Diffusion de la vidéo)*

6 *(Intervention non interprétée)*

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:29:37] Donc, il faut  
8 recommencer, nous n'avons pas entendu l'interprétation, mais il n'y a pas de  
9 problème. Je pense qu'au vu des circonstances, je suis absolument surpris de voir  
10 que tout se passe bien. Lorsque les interprètes seront prêts, est-ce que vous pourrez  
11 me l'indiquer ? Et je m'adresse également à la cabine sango. Et peut-être que nous  
12 allons pouvoir diffuser cela à nouveau.

13 *(Diffusion de la vidéo)*

14 *(Intervention non interprétée)*

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:12] Donc, c'est  
16 manifestement en sango. Donc, nous devons avoir l'interprétation du sango vers le  
17 français, puis du français vers l'anglais. Alors, lorsque tout le monde sera prêt, faites-  
18 moi signe et nous commencerons.

19 Je m'adresse à la cabine sango : est-ce que vous êtes prêts ?

20 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [12:30:52] Oui, nous sommes prêts.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:01] Le hochement de  
22 tête est toujours un bon signe, mais attendons de voir si c'est effectivement le cas.

23 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [12:31:10] Nous sommes prêts.

24 *(Diffusion de la vidéo)*

25 « Comme annoncé dans le titre du journal, de graves rumeurs ont circulé sur les  
26 Anti-balaka qui accusaient... les accusant de perturber la paix dans le pays et qu'il  
27 convient de leur faire la guerre, et c'est ce qu'a déclaré le général Francis Soriano, le  
28 commandant en chef de la Sangaris en République centrafricaine. Ces paroles ne

1 sont pas tombées dans les oreilles de sourds. C'est ainsi que M. Patrice-Edouard  
2 Ngaiissona, se présentant publiquement comme le chef des Anti-balaka, a critiqué  
3 ouvertement ces propos. D'ailleurs, ce n'est pas le seul... il n'est pas le seul à le faire,  
4 car beaucoup de fils du pays, qui ont soutenu les actes des Anti-balaka effectués  
5 dans le but de sortir le pays du joug des ex-Séléka qui malmenaient les populations,  
6 se sont élevés contre ces déclarations et ont demandé à ce que de tels propos ne  
7 soient pas tenus à la légère. C'est ainsi qu'après mûre réflexion et après concertation  
8 avec les différents groupes d'Anti-balaka, M. Édouard Patrice Ngaiissona a lancé un  
9 appel à tous les Anti-balaka pour qu'ils se rassemblent dans des endroits précis afin  
10 de faciliter leur identification et se reposer en attendant l'aide que l'État va accorder  
11 pour leur retour dans leurs villages... dans leurs villes et villages d'origine. Il a  
12 profité de cet appel pour indiquer que le cantonnement permettra aux forces opérant  
13 en République centrafricaine d'identifier rapidement les faux Anti-balaka qui ont du  
14 mal... qui font du mal aux gens, ternissant ainsi le nom des Anti-balaka, suivant une  
15 partie de sa déclaration : "Je suis venu ici pour demander aux Anti-balaka de la  
16 République centrafricaine de se retirer, d'abandonner les combats afin de permettre  
17 l'identification des faux Anti-balaka qui sont en train de ternir le nom des vrais Anti-  
18 balaka. Ils sont nombreux et les forces centrafricaines, ainsi que celles de la  
19 MINUSCA et Sangaris cherchent à mettre la main sur ces personnes qui créent des  
20 désordres en spoliant les populations, en tuant les gens et en braquant les habitants  
21 des quartiers. Retirons-nous et laissons libre cours au... à ces forces pour neutraliser  
22 ces personnes qui ternissent nos noms. Nous ne sommes pas là pour nous battre,  
23 c'est pourquoi je demande à tous les Anti-balaka de se retirer et de laisser le champ  
24 aux forces étrangères et aux autres pour neutraliser les personnes qui commettent  
25 ces choses au nom des Anti-balaka, ternissant ainsi leur nom." »

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:34:14] Merci beaucoup.

27 Q. [12:34:16] Madame Samba-Panza, est-ce qu'à l'époque, vous aviez également  
28 entendu cette déclaration ?



1 R. [12:34:23] Oh ! Certainement. J'ai entendu tellement de choses, c'est possible, mais  
2 ça va dans le sens de ce que j'ai dit tout à l'heure.

3 Q. [12:34:33] Effectivement. Bien, changeons de sujet.

4 J'aimerais vous poser des questions sur une tentative d'arrestation de M. Ngaïssona  
5 dans le contexte d'une participation à une réunion à la Présidence ; est-ce que vous  
6 vous souvenez de cet événement ? Je suppose que oui, puisque votre réponse a été  
7 assez... assez émotive à la question dans la phase d'enquête.

8 R. [12:35:15] Oui, Monsieur le juge, je m'en souviens bien et M. Ngaïssona, qui nous  
9 écoute, doit s'en souvenir également très, très bien, parce que nous avons été les  
10 deux, ce jour-là, à subir les difficultés judiciaires qu'on a connues ce jour... ce jour-là.  
11 J'ai effectivement convoqué une réunion pour rencontrer les Anti-balaka, pour  
12 discuter d'un certain nombre de choses — je me rappelle plus de quoi il s'agissait —,  
13 mais en tout cas, de nombreux Anti-balaka étaient... étaient venus, y compris  
14 M. Ngaïssona. La réunion s'est très bien passée. Je pense que nous avons dû discuter  
15 aussi des cartes de... d'identification, du cantonnement, enfin un certain nombre de  
16 sujets. (*inaudible*) mes collaborateurs continuer la discussion avec eux, parce qu'il y  
17 avait des aspects techniques, pratiques, et cetera. Moi, c'était politique et je me suis  
18 donc retirée dans mon bureau pour continuer mon travail. Et quelque temps après,  
19 on est venu me dire qu'il y avait un souci, qu'il y avait la police... la MISCA — donc  
20 c'était la mission de l'Union européenne en Centrafrique — qui était là pour arrêter  
21 M. Ngaïssona, conformément à un document qui a été délivré par les autorités  
22 centrafricaines. J'étais surprise, parce que je n'étais pas au courant de cette démarche.  
23 Donc, j'ai appelé le responsable de la mission de l'Union africaine à Bangui et lui ai  
24 demandé qu'est-ce qu'il se passait. Il m'a dit : « Mais, Madame la Présidente, quand  
25 vous donnez des ordres, nous les exécutons. Vous avez établi un ordre d'arrestation  
26 contre M. Ngaïssona, mais maintenant que M. Ngaïssona est dans vos murs, on  
27 l'arrête. » Alors, je lui ai fait comprendre que M. Ngaïssona a quitté chez lui de Boy-  
28 Rabe jusqu'à la Présidence, ils l'ont suivi, ils auraient pu l'arrêter en dehors de la

1 Présidence, et s'ils veulent l'arrêter au sein de la Présidence, ça veut dire qu'il y a un  
2 problème, que les forces internationales veulent me mettre en difficulté vis-à-vis de  
3 ma population et vis-à-vis des Anti-balaka, mais surtout vis-à-vis du processus de  
4 paix et de réconciliation que je m'efforce à établir dans le... dans le pays. Il m'a  
5 simplement répondu que ça va être exécuté et qu'ils vont arrêter M. Ngaïssona. J'ai  
6 alors appelé la MINUSCA, le ComForce de la MINUSCA. Il est venu, donc, dans  
7 mon bureau et je lui ai expliqué la situation, il me dit : « Il n'y a rien d'autre à faire,  
8 on va... on va l'arrêter. » J'ai dit : « Vous n'allez pas arrêter M. Ngaïssona dans mon  
9 bureau à la Présidence. En tout cas, pas à la Présidence. Attendez qu'il sorte, arrêtez-  
10 le où vous voulez, mais pas à la Présidence. » Ils me disent : « Il est à la Présidence,  
11 on va l'arrêter à la Présidence. » C'était assez épique ce qu'on a vécu M. Ngaïssona et  
12 moi. (*Intervention inaudible*) Et donc, j'ai fait venir M. Ngaïssona dans mon bureau, il  
13 est resté plusieurs heures avec moi dans le bureau. On était prisonniers tous les deux  
14 de la MISCA, parce que, de toutes les façons, il mettait le pied dehors... en dehors du  
15 bureau, on l'arrêtait. Ils étaient tous là prêts à l'arrêter, ce que je ne pouvais pas  
16 accepter. Bien entendu, les autres Anti-balaka qui étaient là ont prévenu les autres  
17 dans les quartiers. Et tout Boy-Rabe et tous les quartiers anti-balaka étaient en émoi  
18 et ils m'ont envoyé un message en disant qu'« on arrête M. Ngaïssona et on met le  
19 feu à Bangui. On va tous brûler Bangui. Donc, c'est à vous de choisir. Ou vous  
20 arrêtez M. Ngaïssona et il y a le feu à Bangui ou vous n'arrêtez pas M. Ngaïssona... »  
21 Donc, j'ai montré ces messages-là aux forces internationales, qui ne voulaient rien  
22 savoir. J'ai supplié, supplié, le M.... le général Tumenta — le général Tumenta —  
23 pour qu'il me trouve une solution judiciaire, juridique au moins, parce que laisser  
24 sortir M. Ngaïssona, c'est pas possible. Donc, il m'a dit : « la seule chose à faire, c'est  
25 de faire venir le Procureur de la République, que M. Ngaïssona soit écouté sur  
26 procès-verbal et qu'on essaie de trouver une solution, à condition que M. Ngaïssona  
27 fasse une déclaration et une reconnaissance de... de responsabilité sur les actes qui  
28 ont été posés dans le... dans le passé. » Donc, le Procureur de la République est venu,

1 a rédigé un projet que M. Ngaïssona a recopié de ses mains, qu'il a signé. Ensuite, le  
2 Procureur de la République, accompagné du général Tumenta, ont accompagné  
3 M. Ngaïssona au Tribunal de grande instance, je pense, où il a été entendu sur  
4 procès-verbal et où ils ont trouvé un arrangement. Il doit passer chaque jour, je  
5 pense — chaque jour ou tous les deux jours, je sais plus — pour émarger sur la liste  
6 de présence, qu'il ne peut pas sortir du territoire national sans autorisation  
7 également pendant que la procédure suit son cours. Et donc, c'est à 19 heures-  
8 19 h 30, que M. Ngaïssona et moi-même avons été libérés. Donc, en gros, voilà ce que  
9 je peux vous dire.

10 Q. [12:41:48] Eh bien, ça a dû être un moment épique, ce jour-là.

11 J'aimerais vous montrer un document.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:41:58] C'est l'onglet 59.  
13 CAR-OTP-2101-1821.

14 *(La greffière d'audience s'exécute)*

15 Q. [12:42:11] Est-ce que vous reconnaissez ce document, Madame Samba-Panza ?

16 R. [12:42:18] Ce document, Monsieur le juge, je l'ai lu, puis après, je ne l'ai plus gardé  
17 et, donc, je le redécouvre seulement ici. Je n'en ai pas de copie, j'ai laissé la copie que  
18 j'avais à la Présidence pour mon successeur et, donc, je le découvre ici.

19 Q. [12:42:45] Bien, on a... vous avez la possibilité aujourd'hui de le lire en détail, hein.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:42:47] On peut peut-être le  
21 faire défiler lentement à l'écran, pour qu'on voit la deuxième partie, s'il vous plaît ?

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 *(Le témoin s'exécute)*

24 M<sup>me</sup> Samba-Panza lit vite, donc, on peut vite descendre... oui, faire dérouler le  
25 document. Elle a beaucoup lu dans sa vie.

26 R. [12:43:24] J'ai déjà lu.

27 Q. [12:43:26] Bien. Madame Samba-Panza, est-ce que ce document pourrait être  
28 considéré comme le résultat de ce dont nous avons parlé ce jour-là, de ce qui s'est

1 passé ce jour-là avec M. Ngaissona dans le palais présidentiel où vous étiez...  
2 disons... comment dire... vous ne pouviez pas partir non plus ? Est-ce que cette  
3 déclaration sur l'honneur est le fruit et le résultat de ce que vous nous avez raconté  
4 tout à l'heure ?

5 R. [12:43:46] Tout à fait, c'est le document... c'est cette déclaration sur l'honneur.

6 Q. [12:43:57] Alors, j'aimerais que l'on change de sujet.

7 Il ne me reste plus beaucoup à aborder, ça va aller vite, mais je suggère simplement  
8 que nous raccourcissions un petit peu la pause déjeuner jusqu'à 14 heures. Et puis, je  
9 pense qu'en une demi-heure on peut avoir fini. On va voir... Évidemment, on vient à  
10 peine... on commencera à peine l'examen du témoin par les autres parties demain.  
11 Est-ce que, Madame Struyven, vous savez combien de temps vous aurez besoin ?

12 M<sup>me</sup> STRUYVEN (interprétation) : [12:44:35] Je pense que j'aurai besoin de la journée  
13 entière demain, oui.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:44:39] D'accord. Les  
15 représentants des victimes ?

16 M<sup>e</sup> MASSIDDA (interprétation) : [12:44:44] Monsieur le Président, on aura très peu  
17 de questions. Peut-être une demi-heure maximum. Ça dépendra aussi de ce qu'aura  
18 couvert l'Accusation.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:44:56] Je pense qu'on aura  
20 fini l'Accusation et les représentants des victimes demain. Je pense, Maître Knoops et  
21 Maître Dimitri, que c'est un peu tôt pour vous poser la question.

22 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [12:45:08] Monsieur le Président, on a décidé ce que  
23 c'est nous qui irons en premier, notre équipe, ce qui a du sens, et nous pensons qu'on  
24 aura besoin de quatre à cinq séances. Évidemment, on fournira la liste, comme  
25 d'habitude, mais c'est à peu près ce qu'on évalue.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:45:25] Oui, c'est que  
27 j'imaginai aussi.

28 Maître Dimitri, est-ce que, vous-même, vous avez une idée ou vous ne voulez pas du

1 tout vous lever ? Non, je plaisante. Je plaisante, je vous en prie. Permettez-moi de  
2 faire tomber un peu la tension.

3 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [12:45:43] Merci, Monsieur le Président. J'espère que  
4 lorsque ce sera mon tour, on n'ait plus trop à faire, qu'il ne reste plus grand chose.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:45:49] Très bien, on va voir  
6 ça. Alors, on fait la pause maintenant et on se retrouve à 14 heures.

7 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [12:45:58] Veuillez vous lever.

8 *(L'audience est suspendue à 12 h 45)*

9 *(L'audience est reprise en public à 14 h 03)*

10 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [14:03:27] Veuillez vous lever.

11 Veuillez vous asseoir.

12 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:03:51] Bonjour. Bonjour à  
14 nouveau, Madame Samba-Panza. Nous allons donc poursuivre avec les questions  
15 des juges. Et comme je vous l'ai dit, je pense que cela prendra environ une demi-  
16 heure... enfin, je ne sais pas exactement, mais ça ne sera pas très long en tout cas,  
17 Madame Samba-Panza..

18 Q. [14:04:14] Madame Samba-Panza, que pouvez-vous nous dire au sujet des  
19 objectifs des Anti-balaka ? Qu'est-ce que qu'ils voulaient obtenir ?

20 R. [14:04:36] Monsieur le juge, je suis *(inaudible)*, par cette question. Les Anti-balaka  
21 savent mieux que moi ce qu'ils... ce qu'ils voulaient obtenir. Moi, tout ce que je sais,  
22 au vu des... des documents, au vu des... des déclarations, des... des Anti-balaka,  
23 c'étaient pour la plupart des représailles contre les Séléka et les pro-Séléka et les  
24 musulmans qui ont aidé les Séléka à prendre le pouvoir et avoir commis tous ces  
25 crimes que nous déplorons tous. Je pense que, pour la plupart des Anti-balaka, ils  
26 étaient mus par cet esprit de... de vengeance, mais surtout de... comment... de... de  
27 faire dégager donc le pouvoir séléka qui est à l'origine donc des crimes que nous  
28 déplorons et que nous avons connus. D'après moi, c'est essentiellement cela.

1 Par la suite, j'ai eu des... des notes d'information, j'ai eu des indications disant qu'ils  
2 voulaient reprendre le... le pouvoir, aider à... à ramener le Président Bozizé au... au  
3 pouvoir. Là-dessus, quand on voit certaines revendications et certains  
4 positionnements politiques, on se pose des questions. Mais je n'ai pas d'éléments  
5 pouvant vous confirmer cela.

6 Q. [14:06:37] Merci, Madame Samba-Panza.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:06:42] Je souhaiterais  
8 montrer le document CAR-OTP-2020-1863, à 7 min31 jusqu'à 8 min 30. C'est une  
9 interview que vous avez accordée. Intercalaire 23. La transcription est CAR-OTP-  
10 2122-9401, à 9403, ligne 89 jusqu'à 99. Et il s'agit de l'intercalaire 44.

11 Pour les interprètes : lorsque vous êtes prêts, faites-moi signe.

12 Ah ! Déjà ? Déjà, déjà.

13 *(Diffusion de la vidéo)*

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:07:38] Non, non, non, nous  
15 ne sommes pas prêts. Ce n'est pas un problème. Il y a plusieurs orateurs qui  
16 s'expriment en même temps, M<sup>me</sup> Samba et moi-même.

17 Donc, nous allons reprendre dès le début.

18 Q. [14:07:52] Et Madame Samba-Panza, s'il vous plaît, écoutez, et ensuite, je vous  
19 demanderai donc... je vous poserai des questions à ce sujet. Je peux d'ores et déjà  
20 vous dire qu'il s'agit de désarmer ou de ne pas désarmer le 3<sup>e</sup> arrondissement.

21 R. [14:08:14] *(Intervention inaudible)*

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:08:21] Est-ce que nous  
23 pouvons le diffuser maintenant ?

24 Très bien.

25 *(Diffusion de la vidéo)*

26 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2122-9401,*  
27 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
28 *française]*

1 « Mme Samba-Panza : [...] Deuxième problème, on a désarmé certains quartiers, on  
2 a commencé à désarmer le 5<sup>e</sup> arrondissement où il y a une grande communauté  
3 musulmane. Dès qu'on a commencé à désarmer ces communautés musulmanes,  
4 elles ont fait l'objet d'attaques d'ANTI-BALAKA. Il y a eu beaucoup d'exactions qui  
5 ont été commises dans ces quartiers-là. Quand on m'a demandé de désarmer le 5<sup>e</sup>  
6 a... le 3<sup>e</sup> arrondissement, j'ai dit : « Hop là ! Avec l'expérience du 5<sup>e</sup>, si on désarme le  
7 3<sup>e</sup>, on va livrer ces communautés musulmanes aux ANTI-BALAKA.

8 [00 :08 :06]

9 Si nous n'avons pas suffisamment d'hommes pour protéger le quartier, pour  
10 protéger ces communautés-là, il vaut mieux ne pas désarmer. » Je sais l'armement  
11 lourd qui existe dans le 3<sup>e</sup>, je sais comment c'est une poudrière, mais c'est une  
12 opération qui doit être menée en temps opportun et de manière organisée. Voilà  
13 pourquoi j'ai refusé qu'on désarme le 3<sup>e</sup> arrondissement. »

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:09:29]

15 Q. [14:09:29] Madame Samba-Panza, est-ce que vous vous souvenez plus ou moins  
16 quand cette question du désarmement ou du non-désarmement du 3<sup>e</sup>  
17 arrondissement a été soulevée ? Vous vous souvenez quand est-ce que cela s'est  
18 passé ?

19 R. [14:09:47] Oui, tout à fait. Je... Je m'en souviens très, très bien. Le problème du  
20 désarmement du 3<sup>e</sup> a été récurrent — récurrent. Ça a été vraiment une question  
21 essentielle et une revendication essentielle pour les Anti-balaka. Et ma réponse est  
22 claire. Vous l'avez écoutée. Ma réponse est... est claire et ma position également est...  
23 est claire. Je ne voulais pas livrer des gens non-armés à la vindicte des Anti-balaka,  
24 parce que comme je l'ai dit dans mon interview, dans le 5<sup>e</sup>, dès qu'il y a des  
25 musulmans non-armés ou qu'on a... évacué des Séléka et que les populations  
26 musulmanes civiles non-armées étaient là, ils étaient exposés. Et donc, je ne voulais  
27 pas prendre cette responsabilité d'attaques contre des populations musulmanes non-  
28 armées. Mais ça faisait partie des revendications insistantes des... des Anti-balaka et

1 des populations également, pas que les Anti-balaka. Mais je connaissais les  
2 conséquences du désarmement non organisé du 3<sup>e</sup> arrondissement qui était une  
3 population à 95 pour cent musulmane.

4 Q. [14:11:14] Et est-ce que vous vous souvenez quand est-ce que cela s'est passé  
5 pendant votre mandat ? Est-ce que ce fut pendant la première partie de l'année  
6 2014 ou plus tard ? Est-ce que vous avez une idée vague de quand est-ce que cela a...  
7 a fait l'objet de discussions ?

8 R. [14:11:32] Oh ! Dès 2014, hein. Dès 2014, la question du... du désarmement du 3<sup>e</sup>  
9 arrondissement s'est... s'est... s'est posée. Tout le temps, les populations ont demandé  
10 que le 3<sup>e</sup> arrondissement soit désarmé parce que beaucoup de musulmans ou  
11 (*inaudible*) de donner la possibilité aux non-chrétiens ou aux musulmans qui étaient  
12 dans le KM 5 d'aller mener des exactions dans les quartiers environnants.

13 Q. [14:12:36] Madame Samba-Panza, malheureusement, une fois de plus il y a eu un  
14 petit problème de connexion. Donc, est-ce que vous pourriez répéter votre dernière  
15 phrase, s'il vous plaît ?

16 Mais... Mais cet après-midi, c'est la première fois que cela se passe. Donc pour le  
17 moment, tout va bien quand même.

18 R. [14:12:38] Monsieur le juge, il n'y a pas de problème. Oui, je disais qu'il n'était pas  
19 possible, sachant comment les choses se déroulaient sur le terrain, de désarmer une  
20 partie de... de la population, notamment musulmane, pour les laisser à la merci des  
21 Anti-balaka qui étaient armés. Et le 3<sup>e</sup> arrondissement, c'est une population à 95 pour  
22 cent musulmane. Si je décidais de désarmer le 3<sup>e</sup> arrondissement, les populations  
23 musulmanes qui sont dans le 3<sup>e</sup> arrondissement allaient être exposées à la vindicte  
24 des Anti-balaka.

25 Q. [14:13:25] Alors maintenant, nous allons complètement changer de sujet et nous  
26 allons parler d'argent, premièrement. Alors, est-ce que la Présidence ou l'État a  
27 jamais fourni de l'argent soit aux Séléka, soit aux Anti-balaka ?

28 R. [14:13:43] Je peux vous dire que, moi, en tant qu'autorité de la transition, je n'ai



1 jamais fourni d'argent aux Séléka. D'abord... (*inaudible*) que les Anti-balaka. Les Anti-  
2 balaka ont reçu des frais de mission quand on allait au forum de Brazzaville. Il y a  
3 une liste qui a été établie et qu'ils ont déchargée. Cela dit, je reconnais que quand je  
4 reçois les Anti-balaka en réunion et quand ils sortent, en tant que mère, connaissant  
5 leur situation, voyant comment beaucoup sont dans des difficultés, je leur donnais  
6 un petit quelque chose pour leur permettre de s'en sortir — tout simplement. Ce  
7 n'était pas un financement, c'était un geste maternel que je faisais pour ces Anti-  
8 balaka. Beaucoup, c'étaient des jeunes qui étaient là qui sont venus de l'intérieur, qui  
9 n'ont rien, qui pesaient sur Ngaïssona. Et moi, quand il y avait des réunions, ce  
10 n'était pas systématique, mais à la sortie de certaines réunions, je donnais une  
11 enveloppe en leur disant : « Payez le trajet retour » ou quelque chose comme ça. Ça,  
12 je l'ai fait.

13 Q. [14:15:05] Merci. Et toujours à propos d'argent, que pouvez-vous nous dire au  
14 sujet de cet argent qui a été fourni par l'Angola ? Vous savez avec certains témoins,  
15 ici, il en a été question. Vous y avez fait référence dans la déclaration lors de la phase  
16 d'enquête. Alors, est-ce que vous pourriez peut-être essayer d'éclairer notre lanterne  
17 à ce sujet ? Que s'est-il passé ?

18 R. [14:15:32] Avec votre permission, Monsieur le juge, j'aimerais m'abstenir  
19 d'évoquer cette question qui m'a beaucoup humiliée. Avec votre permission.

20 Q. [14:15:47] Écoutez, je pense que nous... nous allons accepter ceci. Mais voilà, je  
21 vais être franc, ne pensez-vous pas qu'il serait utile que vous nous présentiez votre  
22 point de vue au sujet de ce qui s'est passé à ce moment-là ? Parce que Madame...

23 Non, Madame Struyven, ce n'est pas la peine d'intervenir.

24 Madame Samba-Panza, vous savez qu'il y a eu des allégations, des accusations et la  
25 Chambre, en fait, elle aimerait connaître votre point de vue à ce sujet. Nous  
26 aimerions entendre cela. Je pense que ce serait quelque chose d'opportun pour vous.  
27 Peut-être que vous pourriez y réfléchir ? Peut-être que vous souhaitez développer  
28 un peu ce propos ?

1 R. [14:16:34] Monsieur le juge, j'ai réagi ainsi parce que j'ai vu une note de la  
2 Chambre m'accusant de détournement. J'ai vu une note qui a failli le... m'empêcher  
3 de... de... de témoigner. La façon dont j'ai été prise à partie et accusée de... de  
4 détournement et que ma moralité et que ma moralité a été mise en cause, je me suis  
5 sentie attaquée et, donc, j'ai failli ne pas accepter de... de témoigner. Mais mes  
6 engagements ont été plus forts que mes... que mes sentiments, et donc, c'est pour ça  
7 que... que je suis là.

8 Vous savez, on est en politique, Monsieur le juge. Et en politique, tout est permis. La  
9 politique est un domaine très... très sale. D'ailleurs, je n'ai jamais été vraiment en  
10 politique de manière volontaire, la politique m'a croisée, a croisé mon chemin et,  
11 compte tenu de mes engagements et de ma conscience citoyenne, j'ai accepté de  
12 mener des actions politiques.

13 Le don angolais, c'est très simple. Quand on est arrivé à la tête de la transition au  
14 mois de janvier, les caisses de l'État étaient vides, il y avait pas d'argent, il y avait  
15 rien, il n'y avait aucune administration. Le trésor public ne fonctionnait pas, il y  
16 avait rien. Il y a eu une réunion de la communauté internationale à Addis-Abeba qui  
17 a décidé que chaque membre de la Communauté économique des États de l'Afrique  
18 centrale participe à hauteur de 5 milliards de francs CFA — ça correspond à je ne  
19 sais plus combien en dollars —, en tout cas, 5 milliards de francs CFA, chaque État.  
20 Nous avons donc (*inaudible*) qui pouvait contribuer et puis d'autres qui ne... (*fin de*  
21 *l'intervention inaudible*)

22 Q. [14:18:41] Est-ce que vous pouvez vous interrompre, Madame Samba-Panza ? Là,  
23 le son commençait à se détériorer.

24 J'aimerais utiliser cette pause, qui n'est pas naturelle d'ailleurs, pour vous assurer  
25 que personne ne vous accuse de quoi que ce soit. Personne ici ne vous accuse de  
26 quoi que ce soit, Madame. Le fait est que certains témoins qui sont venus ici ont  
27 mentionné cette question et, étant donné que vous êtes également témoin, je pense  
28 — et mes collègues juges pensent également — que par souci de... d'équité envers

1 vous, il est utile de vous donner la possibilité de nous raconter ce qui s'est passé.  
2 Donc, c'est en quelque sorte une tentative de... pour être équitable et juste envers  
3 vous-même. Et également, nous pensons à votre ancien rôle en tant que Présidente.  
4 Donc, ne vous méprenez pas quant aux intentions de la Chambre, Madame. Voilà  
5 peut-être que vous pouvez poursuivre maintenant.

6 R. [14:19:46] Bien, Monsieur le... le juge.

7 Donc, je disais qu'il a été décidé à une réunion, à Addis-Abeba, que les membres de  
8 la CEEAC — la Communauté économique des États de l'Afrique centrale — puissent  
9 aider la République centrafricaine, compte tenu de ses difficultés. L'État a besoin de  
10 fonds, de ressources pour relancer, donc, ses... ses activités, son fonctionnement. Et  
11 donc, il a été décidé que chaque État puisse donner 5 milliards de francs CFA.  
12 Certains États ont fait des virements directement au niveau du trésor ou au niveau  
13 de la Banque centrale au Cameroun.

14 L'Angola n'étant pas de la zone CFA, l'Angola a décidé d'amener une contribution  
15 en espèces, en deux fois — l'Angola a décidé. Une première fois, l'Angola a amené  
16 2,5 milliards, en... en dollars. Nous l'avons amené aux deux banques... aux trois  
17 banques de la place qui ont refusé de prendre l'argent. Ils estimaient qu'ils étaient  
18 pas sous le front... sous le dollar et qu'ils pouvaient rien faire, et donc, ils ont refusé  
19 de prendre cet argent. Nous avons décidé d'envoyer une mission au Cameroun avec  
20 cet argent en espèces, 2,5 milliards en espèces au Cameroun pour le changer. Nous  
21 l'avons... Nous avons pu le changer au... à Douala, à la... à Ecobank Douala. Ils sont  
22 revenus avec cet argent que nous avons reversé au trésor.

23 L'Angola a amené, par la suite, encore 1,5 milliard. Nous avons fait la même  
24 opération, que nous avons reversée au trésor public. La dernière tranche de  
25 1,5 milliard, nous avons fait la même opération.

26 Et quand l'équipe est revenue avec les 1,5 milliard, cinq, nous nous sommes dit : il y  
27 a trop de besoin d'argent pour qu'on puisse le reverser au trésor et que ça puisse  
28 reprendre tous les circuits que nous connaissons. On a essayé de voir les dépenses

1 les plus urgentes et puis les dépenses, également, qui relèvent de la souveraineté de  
2 l'État, les fonds spéciaux, et cetera, et nous avons décidé de mener ces dépenses-là.  
3 Il y avait un tableau qui a été fait avec les bénéficiaires, avec les dates de  
4 décaissement, et cetera. Et tout ce tableau avait été fait, que nous avons, que nous  
5 tenions. Il y a eu une réunion au Cameroun, du FMI, et on nous a demandé de  
6 déclarer la gestion de tous les fonds qui ont été reçus. On a envoyé copie de ce  
7 tableau. C'est la copie de ce tableau qui a posé problème. Quand a envoyé copie de  
8 ce tableau, bien entendu, ceux qui n'attendaient que cette occasion ont dit : « Voilà, il  
9 y a 1,5 milliard que la chef de l'État a géré en toute... sans transparence, c'est un  
10 détournement, et cetera, et tout. » Et ça a créé beaucoup de problèmes. *(Inaudible)* de  
11 vérifier l'utilisation de ces fonds et voir dans quelle mesure on peut faire... *(fin de*  
12 *l'intervention inaudible)*

13 Q. [14:23:34] Nous devons vous interrompre, Madame Samba-Panza. Encore une  
14 fois, un problème de connexion. Mais juste avant qu'il y ait ce problème de  
15 connexion, est-ce que j'ai bien compris lorsque je dis que toute la somme... tout  
16 l'argent d'Angola est allé à l'État de la République centrafricaine et il a été dépensé  
17 dans l'intérêt public ? Est-ce que... Est-ce que c'est une bonne façon de résumer ce  
18 que vous venez de dire ?

19 R. [14:24:08] C'est une bonne façon de résumer, sauf que la dernière tranche n'a pas  
20 été reversée au trésor public, a fait l'objet de dépenses qui ont été régularisées par...  
21 sur demande et contrôle du FMI et de la Banque mondiale, et donc, il y a eu des  
22 entrées qui ont été enregistrées au trésor avec des sorties et des dépenses  
23 correspondantes, donc c'est équilibré.

24 Mais évidemment, le commun des mortels et les politiques ont extrapolé sur cette  
25 question.

26 Q. [14:24:48] Merci beaucoup, Madame Samba-Panza. Merci pour cette explication.  
27 Alors, j'en arrive maintenant à notre dernier thème. Vous avez fait... ou plutôt, vous  
28 avez renvoyé la situation République centrafricaine à la Cour. Qu'est-ce qui vous a

1 motivé pour faire ceci ?

2 R. [14:25:14] Monsieur le juge, au vu de la situation qui prévalait dans mon pays  
3 depuis août 2012, à peu près, avec les pics de violence qu'on a connus en  
4 décembre 2012, puis en janvier, février 2014, j'estimais qu'il ne fallait pas laisser ces...  
5 les crimes commis impunis et qu'il fallait essayer d'identifier les auteurs et essayer  
6 de les faire endosser la responsabilité de leurs actes. Cela était très important, et pour  
7 les victimes et pour les populations. L'impunité a toujours été le principe dans notre  
8 pays et, cette fois-ci, je me suis dit, en tant que juriste, en tant qu'activiste des droits  
9 de l'homme, qu'on ne pouvait pas laisser tous ces crime impunis. Seulement,  
10 seulement, je n'avais pas de structure judiciaire qui pouvait mener les enquêtes sur  
11 le terrain de tous ces crimes. Comme je vous l'ai dit, la structure... les structures de  
12 l'État étaient totalement effondrées, on n'avait ni armée, ni police judiciaire, ni  
13 tribunaux qui étaient en mesure de mener les enquêtes et déterminer les  
14 responsabilités, les poursuites et les... et les sanctions correspondantes. Alors, je me  
15 suis dit que la plupart de ces crimes relevant, donc, de crimes prévus par la loi  
16 internationale, il me restait plus qu'à demander à la Cour pénale internationale  
17 d'ouvrir un dossier, de mener des enquêtes pour identifier les criminels. Et puis je...  
18 je voulais totalement déférer, donc, cette situation de la République centrafricaine à  
19 la Cour.

20 Mais tout en déférant cette situation à la Cour, j'ai essayé de restructurer les services  
21 judiciaires. J'ai, avec la communauté... l'appui de la communauté internationale, mis  
22 en place une cour pénale spéciale qui pouvait également connaître des crimes et des  
23 actes qui ne relevaient pas totalement de la Cour pénale internationale. Donc, j'ai  
24 essayé de mettre la justice au-devant de mes priorités.

25 Q. [14:28:04] J'aimerais vous montrer un document Madame Samba-Panza.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:28:09] Intercalaire 34, CAR-  
27 OTP-2087-9007.

28 Non, excusez-moi, excusez-moi, c'est un autre document. CAR-OTP-2001-3268 —

1 excusez-moi. Donc, il s'agit de l'intercalaire 34, et peut-être qu'on pourrait  
2 l'agrandir un peu pour le témoin.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Q. [14:28:43] Est-ce que vous connaissez ce rapport, est-ce que vous avez une petite  
5 idée au sujet de ce rapport ?

6 R. [14:28:50] Oui.

7 Q. [14:29:30] Et est-ce que vous pourrions montrer la dernière page au témoin, s'il  
8 vous plaît ? 3228... ou 3288 *(se reprend l'interprète)*.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Oui, vers le bas, s'il vous plaît. Vers le bas.

11 *(La greffière d'audience s'exécute)*

12 C'est le nom qui m'intéresse.

13 Donc, il semblerait que cette personne, Gabriel Faustin Gbodou, a rédigé ce rapport.

14 Il a été terminé le 9 septembre 2014. Est-ce que vous avez parlé de ce rapport avec  
15 Monsieur Gbodou ?

16 R. [14:29:33] Monsieur le juge, Monsieur Gabriel Faustin Gbodou était membre du  
17 gouvernement. Donc, c'est un juge de haute expérience, et donc, nous lui avons  
18 confié ce document et il a dû nous le présenter en Conseil des ministres.

19 Q. [14:29:59] Passons, s'il vous plaît, à la page 3286, s'il vous plaît.

20 *(La greffière d'audience s'exécute)*

21 Donc, tout d'abord...

22 Oui, voilà, ici.

23 M. Ngaïssona est cité et ses responsabilités supposées. Quelles étaient les sources  
24 d'informations de M. Gbodou pour faire figurer cela sur le document ?

25 R. [14:30:36] À partir de tous les documents qu'on recevait, les notes confidentielles,  
26 les notes de gendarmerie, les notes d'informations, à partir de tous ces éléments —  
27 d'ailleurs, cela corrobore bien avec certaines de mes déclarations, donc il y a pas de  
28 problème... Nous avons des notes que nous avons fournies au bureau du procureur

1 sur toutes ces personnes-là.

2 Q. [14:31:00] Si on peut descendre un petit peu sur la page.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Même question en ce qui concerne M. Yekatom qui est mentionné également ici,  
5 ainsi que son rôle dans la Lobaye.

6 R. [14:31:18] Je le partage tout à fait. Tout à fait.

7 Q. [14:31:21] Très bien.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:31:27] Voilà donc les  
9 questions que les juges souhaitaient poser à ce témoin.

10 Madame Samba-Panza, je souhaiterais vous remercier d'avoir fait preuve de toute  
11 cette patience en répondant à nos questions aujourd'hui. Vous avez toujours accepté  
12 de bonne grâce de répéter lorsque cela était nécessaire.

13 Nous allons reprendre demain à 9 h 0.

14 Et Madame Struyven, pour ce qui est des questions que vous posez ou que vous  
15 poserez à M<sup>me</sup> Samba-Panza, on... nous vous conseillons vigoureusement de revoir  
16 certaines de vos questions et peut-être de raccourcir votre interrogatoire.

17 Nous nous retrouvons demain à 9 h 30.

18 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [14:32:16] Veuillez vous lever.

19 *(L'audience est levée à 14 h 32)*

20 RAPPORT DE CORRECTIONS

21 Les corrections suivantes, indiquées par un astérisque \* dans la transcription et non  
22 incluses dans l'enregistrement audio-visuel de l'audience sont implémentées dans la  
23 transcription.

24 Page 9 ligne 10

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:11]

26 CAR-OTP-2107-0732, à 07... à 340.

27 est remplacé par

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:11]

1 CAR-OTP-2107-0732, à 07... à \*0740.

2 Page 31 ligne 18

3 R. [11:39:16] Il y a eu... Il y a eu des accords qui ont été signés à... à Brazzaville.

4 (Début de l'intervention inaudible), il y avait une grande tension politique, il y avait

5 (inaudible) séparatiste.

6 est remplacé par

7 R. [11:39:16] Il y a eu... Il y a eu des accords qui ont été signés à... à Brazzaville.

8 (Début de l'intervention inaudible), il y avait une grande tension politique, il y avait

9 des tendances séparatistes,